

Cahier 21

Les Entretiens Albert-Kahn

Laboratoire d'innovation publique

mesure
évaluation
bien-être
territoriale

Sommaire

Les Entretiens Albert-Kahn : Laboratoire d'innovation publique <i>Patrick Devedjian</i>	2
Introduction <i>Patrick Devedjian</i>	4
Petit panorama sur les réflexions en matière de mesure et de valorisation des territoires <i>Carine Dartiguepeyrou</i>	6
Qu'est-ce que la mesure ? <i>Marie-Ange Cotteret</i>	11
La qualité de vie dans les territoires français <i>Robert Reynard</i>	18
Un nouveau regard sur la métropole parisienne à travers la qualité de vie <i>Sylvaine Drieux, Corinne Martinez, Laurent Trigano, Sandra Roger, Pauline Virot</i>	35
Les démarches participatives au service du bien-être dans les territoires <i>Julie Chabaud, Sébastien Keiff</i>	44
L'apparition d'une nouvelle économie régénérative, symbiotique, ancrée au territoire <i>Isabelle Delannoy</i>	57
Synthèse prospective <i>Carine Dartiguepeyrou</i>	64
Biographie des intervenants	67
Programme de la rencontre	70

Introduction

Patrick Devedjian

La qualité de vie au niveau des territoires ne se limite pas aux revenus perçus par la population qui y réside. Elle intègre des caractéristiques individuelles des habitants (logement, emploi, etc.) et des critères relevant du cadre de vie (transports, qualité de l'environnement, culture, santé, éducation, etc.).

Les résultats de l'enquête IFOP menée en avril 2015 dans le département des Hauts-de-Seine montrent que 84 % des Alto-Séquanais sont heureux d'y vivre. En outre, 75 % de la population jugent que la qualité de vie dans les Hauts-de-Seine est meilleure que dans les autres départements d'Île-de-France.

Forts de ses résultats encourageants qui placent le département des Hauts-de-Seine bien au-dessus des moyennes nationales, il nous semble important de mieux comprendre ce qui caractérise le bien-être territorial.

Au-delà des anciens et nouveaux indicateurs de richesse, nous souhaitons discerner quelles sont les évolutions sur notre territoire et au-delà, qui feront que demain nous pourrions envisager un avenir encore meilleur pour les citoyens. C'est aujourd'hui que nous devons nous adapter et nous améliorer pour repérer les pousses d'innovation et le terreau fertile à encourager. Nous le faisons dans un contexte difficile pour la puissance publique, qui dispose de moins en moins de moyens et doit faire preuve de créativité pour évoluer.

Que recouvre cette notion, par définition subjective ? Quels sont les nouvelles démarches et les nouveaux indicateurs qui permettent d'appréhender de manière plus large la prospérité des territoires ? Comment s'en inspirer pour mieux investir et servir notre département ?

Patrick Devedjian
Député et Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Un petit panorama sur nos positions en matière de mesure de valorisation des territoires

Guépeyou

Le département des Hauts-de-Seine réunit plusieurs critères d'attractivité d'un territoire, à savoir : des emplois, des aides à l'insertion sociale, des logements, des transports, des parcs et des loisirs culturels, des services de santé et d'éducation pour ne citer que ceux-là.

Lorsque nous avons organisé les EAK il y a deux ans sur les critères d'évolution de l'attractivité des territoires, notre objectif était alors de mesurer l'impact de la globalisation, du changement de création de valeur sur notre département par rapport aux enjeux mondiaux. Nous avons alors pu remarquer que le département remplissait sans complexe les critères de classes créatives et de territoires créatifs, au sens où il prend sa place dans la société de la connaissance : nombre d'entreprises, de R&D, de cadres, de créatifs, d'universités, etc. Le département des Hauts-de-Seine est en effet un territoire où les entrepreneurs se sont succédé : il y a eu l'aviation, puis le secteur tertiaire. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises liées au numérique et aux industries culturelles s'y développent, en particulier les grandes mais aussi les plus petites, ainsi qu'un fort taux de présence d'entreprises internationales, ce qui est un véritable atout pour lui.

Nous avons alors constaté que nous remplissions les critères qui caractérisent le mieux selon John Florida, l'ère de l'économie de la connaissance et de la classe créative à savoir les 3 T : Talents, Technologie, Tolérance.

Les travaux menés par la Fabrique de la cité ont montré en outre à quel point les investissements culturels caractérisent les attributs des grandes métropoles mondiales ; de ce point de vue là, le département n'est pas non plus mal situé avec le projet musical en construction sur l'Île Seguin, son patrimoine avec le musée Albert-Kahn, la Maison de Chateaubriand, le Château de Sceaux, et plus généralement toute l'activité culturelle (Festival Chorus ou La Défense Jazz Festival, La Science se livre ou encore auprès des personnes âgées, etc.). Les différentes

formes d'exclusion, qu'elles soient économiques, sociales et à présent technologiques, montrent que la culture de l'inclusion passe par une culture pour tous.

L'enquête de l'IFOP a complété ce panorama en faisant ressortir que le département des Hauts-de-Seine est apprécié en premier ressort pour sa qualité de vie. Comme le rappelle Patrick Devedjian dans son introduction à ce *Cahier*, les résultats de l'enquête IFOP menée en avril 2015 dans le département des Hauts-de-Seine montrent en effet que 84 % des Alto-Séquanais sont heureux d'y vivre. En outre, 75 % de la population jugent que la qualité de vie dans les Hauts-de-Seine est meilleure que dans les autres départements d'Île-de-France.

La qualité de vie au niveau des territoires ne se limite donc pas aux revenus perçus par la population qui y réside. Elle intègre des caractéristiques individuelles des habitants (logement, emploi, etc.) et des critères relevant du cadre de vie (transports, qualité de l'environnement, culture, santé, éducation, etc.).

40 % des dépenses publiques dans la zone OCDE sont le fait des échelons territoriaux de gouvernement et 70 % de ces dépenses publiques territoriales sont consacrées à l'éducation, la santé, la protection sociale et les services publics en général nous rappelle Éloi Laurent¹. Les échelons locaux ont donc un impact immédiat sur le bien-être de la population et sont souvent perçus par la population comme des interlocuteurs qui ont la capacité d'avoir une prise sur leur qualité de vie.

Plusieurs démarches nourrissent la réflexion sur la valorisation des territoires.

Premièrement, les travaux de recherche dont le foisonnement témoigne de l'importance du sujet mais également de la diversité des paradigmes sous-jacents qui sont abordés. On peut citer par exemple :

- les travaux sur *les nouveaux indicateurs de richesse*, à commencer en France par ceux de Dominique Méda (auteur de l'ouvrage *Au-delà du PIB, pour une autre mesure de la richesse*), de Jean Gadrey et Florence Jany Catrice (auteurs de l'ouvrage *Les nouveaux indicateurs de richesse*);

(1) Éloi Laurent, « Mesurer pour changer : le temps des territoires », in *Le bien-être territorial en France : de la mesure à l'action pour une société plus durable*, Commissariat général au développement durable, Études & documents, janvier 2016.

- les travaux sur *la prospérité* parmi lesquels en Belgique ceux d'Isabelle Cassiers (auteur de l'ouvrage *Redéfinir la prospérité*) et de Géraldine Thiry, en Grande-Bretagne ceux de Tim Jackson (auteur de l'ouvrage *Prospérité sans croissance*);
- les travaux d'Éloi Laurent sur la transition écologique et *la social-écologie*, lui-même ayant participé à la création du Forum sur le bien-être territorial pour le ministère de l'Écologie.

Deuxièmement, les travaux sur les indicateurs. La tendance est clairement à trouver et valoriser de nouveaux gisements de richesse en allant au-delà des indicateurs traditionnels comme le PIB. On peut citer :

- les réflexions au niveau international telles que l'initiative « *Beyond GDP* » de l'Union européenne qui élargit le PIB à des indicateurs sociaux, environnementaux et de bien-être², la résolution sur le bien-être de l'ONU, mais aussi les indices du développement humain qui ont puisé des sources d'inspiration dans les travaux d'Amartya Sen par exemple;
- les institutions internationales proposent différents indicateurs. On peut citer le *Quality of Life Index*, l'indicateur du développement durable, l'indicateur du progrès social, l'indicateur du vivre mieux (*Better Life Index*) de l'OCDE, etc.;
- en France, le rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social appelé communément rapport Stiglitz (Sen-Fitoussi)³ qui a succédé au rapport « Reconsidérer la richesse » de Viveret dix ans avant⁴. La résolution de l'ONU de janvier 2013 sur le bien-être⁵ s'inspire du Rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi comme des travaux sur le bonheur de Helliwell-Layard et Sachs⁶;
- la tendance est mondiale et se décline également au niveau national par un foisonnement de nouveaux indicateurs : « *Happy planet* » par la New Economics Fondation (États-Unis), l'indice de positivité des villes par le Forum Positive Economy (France), l'indice du bonheur brut (Bhoutan), etc.

(2) http://ec.europa.eu/environment/beyond_gdp/index_en.html

(3) http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/stiglitz/doc-commission/RAPPORT_francais.pdf

(4) <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000191.pdf>

(5) [http://unstats.un.org/unsd/broaderprogress/pdf/Happiness%20towards%20a%20holistic%20approach%20to%20development%20\(A-67-697\).pdf](http://unstats.un.org/unsd/broaderprogress/pdf/Happiness%20towards%20a%20holistic%20approach%20to%20development%20(A-67-697).pdf)

(6) John Helliwell, Richard Layard and Jeffrey Sachs, eds. *World Happiness Report*, Earth Institute, Columbia University, New York, 2012.

En France, l'enquête de l'Insee IDF avec l'Apur met en avant un panier d'indicateurs de la qualité de vie qui montre encore une fois à quel point la qualité de vie s'explique par une diversité de facteurs et un climat de confiance et de bien-être général. Nous avons choisi de nous intéresser dans ce *Cahier* à cette enquête qui fait une étude de la Métropole du Grand Paris et à ce titre se penche plus particulièrement sur la qualité de vie de notre territoire.

Carine Dartiguepeyrou
Secrétaire générale
des Entretiens Albert-Kahn

Qu... la mesure ?

...e Cotteret

La mesure fait partie de ces éléments si familiers et quotidiens qu'on oublie d'y penser, alors qu'ils structurent la société.

Mesurer, c'est compter. Même la chatte compte ses petits et certains oiseaux comptent jusqu'à 5. *Mesurer, c'est comparer*⁷. La comparaison, plus complexe que le comptage, nécessite une référence qui dit la valeur. Cette valeur sous-tend un dispositif technique, culturel et cognitif plus ou moins sophistiqué, qui décrit et matérialise cette valeur. La comparaison repose sur un état technique. Il n'en reste pas moins que l'acte de mesurer, puis de comparer, réclame le questionnement suivant :

- Que mesure-t-on ? Quelle est la grandeur mesurée ?
- Pour quelles applications ? Avec quels objectifs et contraintes ?
- Avec quels instruments ? Avec quels modes opératoires ?
- Avec quelle référence ? Quelles unités ?
- Avec quelle incertitude ?

Bachelard, dans sa thèse de 1926, *Essai sur la connaissance approchée*, écrit « *Et puisque comparer, c'est énumérer les ressemblances et les différences en qualifiant plus au moins nettement, avec un langage plus ou moins métaphorique, les caractères distingués, la comparaison quantitative ne nous semble pas relever d'un autre ordre de pensée que la comparaison qualitative. La mesure apporte simplement avec elle la facilité de comparaison qu'elle tient du langage mathématique dans lequel elle s'exprime.* »⁸

Considérons la mesure comme un concept, et voyons dès lors quel flou l'entoure. Dès que l'on cherche à se représenter la mesure, un enchevêtrement de sens, une diversité de possibles et d'inachevé, se proposent à notre esprit. Nous commencerons par demander à l'étymologie de nous éclairer sur la notion de mesure et de montrer l'origine commune de la mesure, du bien-être et donc de la santé.

Étymologie

C'est avec Nicole Édouard que nous avons cherché, vérifié et conclu avec un certain étonnement que « *māa** » serait la racine sanskrite du mot mesure. D'où maya, l'illusion et la magie.

(7) Marc Himbert, <http://smdsi.quartier-rural.org/enseignement/himbertm.htm>

(8) Gaston Bachelard, *Essai sur la connaissance approchée*, Vrin, 1927, pp. 50-51 .

Ce même radical évolue en « *mé** », puis « *med** », « *met** », « *mens** », « *ment** », « *mod** », etc. Soigner, remédier, guérir, gouverner, penser, réfléchir, mesurer, peser, juger, méditer, équilibrer, imaginer, inventer, évaluer, estimer, compter, dénombrer, énumérer, signifier... Tous ces termes sont actifs dans le champ de la mesure.

Chaque terme ayant un champ sémantique particulier, on ne peut qu'admirer la constellation conceptuelle du mot mesure.

Notons que dans le *Vocabulaire international de métrologie - Concepts fondamentaux et généraux et termes associés (VIM)*⁹, au paragraphe 2.1, le terme « mesure » est proposé comme synonyme du terme « mesurage ». Les modèles, systèmes, dispositifs, résultats et incertitudes de mesure y sont mentionnés. L'incertitude de mesure, essentielle et fondamentale pour toutes les métrologies, est parfois difficile à calculer.

La première déclinaison de *mé** semble être le radical *med**. D'où médecin, médical, méditer. Magie, médecine, divination, réflexion, observation, savoir-faire, mesure et équilibre, tels sont les termes qui qualifient les anciennes pratiques médicales. Là où l'exorcisme fait appel aux dieux, la médecine apporte la connaissance des maux et le savoir-faire technique. Dans les médecines traditionnelles orientales, le bien-être, la santé nécessite un équilibre entre le corps, l'esprit et les éléments. En Grèce antique, l'harmonie des individus donne l'unité du cosmos. La maladie est une rupture de cette parfaite organisation. Le magicien ou « *pharmakon* » administre les médicaments.

Considérons le verbe « *medeor* » et son double sens : *guérir un corps malade*, (redonner équilibre et santé), et *gouverner une société désorganisée* (administrer et préserver la prospérité générale et l'équité sociale).

Maât, mesure, confiance, ordre et équité

La longévité de la civilisation pharaonique repose depuis l'origine sur le concept de « *maât* » qui exprime tout à la fois *la mesure, la confiance, l'ordre et l'équité*. Pour rendre « *maât* » intelligible et efficace pour chacun et pour tous, le concept est déifié et prend de la hauteur dans une organisation symbolique puissante qui durera plus de trois millénaires.

(9) <http://www.bipm.org/fr/publications/guides/vim.html>

La Grande Déesse Maât, jolie jeune femme coiffée d'une plume d'autruche, dynamise et personnifie la mesure, l'ordre, la solidarité, l'honnêteté, la reconnaissance, la bienveillance, la confiance, la prospérité générale, l'équité. Chacun et tous s'y réfèrent. Lors de la psychostasie, ou pesée des âmes, Maât reconforte le défunt et officie auprès de Thot, le Grand Arpenteur. Sur un des plateaux de la balance se trouve le cœur du défunt et les bonnes et mauvaises actions de sa vie. Sur l'autre plateau est posée la plume de la vérité, attribut de Maât.

Peser ses actes et rendre compte de ses actions lors du passage de la vie à la mort semble un rituel funéraire universel. Avec le temps, la balance est devenue le symbole de la justice.

Pacte métrologique, pacte de confiance

C'est vers la fin du IV^e millénaire avant notre ère, en Mésopotamie, qu'apparaissent conjointement la cité, le marché, la comptabilité, l'écriture, l'école, la métrologie et le fonctionnement judiciaire. Depuis ce temps de nos très Anciens, quelques principes métrologiques ancestraux demeurent inchangés dans l'organisation métrologique actuelle. Le pacte métrologique repose sur l'accord d'un contrat de confiance mutuelle.

Rappelons que par l'usage légal et exclusif du système métrique décimal, l'égalité métrique est un fait historique. Avec le système métrique naît la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. À partir de la loi du 18 germinal de l'an III¹⁰ (7 avril 1795), en France, du plus puissant au plus humble, chacun se servira dorénavant d'un même système de mesure. Chacun sera capable de gérer ses propres affaires en bon père de famille et de déjouer les pièges et les fraudes métrologiques.

Le mot métrologie naît en 1780. Il désigne l'ensemble de la métrologie scientifique, industrielle et légale et remplace petit à petit, le domaine des « poids, mesures et monnaies » hérité de nos très Anciens. Aujourd'hui, alors que nos systèmes et nos infrastructures de mesure colonisent notre quotidien, et qu'apparaît une demande accrue de fiabilité et de légitimité d'indicateurs dans des domaines jusqu'ici hors champ de la métrologie, ce mot « métrologie » est quasiment absent du vocabulaire usuel.

(10) http://www.metrodiff.org/cmsms/index.php/histoire/18_germinal_an_3.html

Évolution de la demande, évolution des usages

Un pacte métrologique doit être régulièrement ré-affirmé par un nouveau partage des connaissances et des pratiques de mesure qui évoluent.

Le physicien anglais Lord Kelvin (1824-1907), reconnu pour ses travaux en thermodynamique, note « *Un changement de système de mesure n'est pas sans conséquence sur les systèmes de pensées. À moins que ce ne soit l'évolution des idées qui conduise à bouleverser les unités de mesure.* »

Pour se mettre d'accord sur des valeurs communes, il semble à nouveau nécessaire d'harmoniser des méthodes et des procédés de mesure dans des domaines aussi variés que l'économie sociale et solidaire, les services, l'action sociale sur les territoires, etc.

D'un point de vue collectif, la co-construction d'un espace commun où s'élaborent et se transmettent avec bienveillance des outils de mesure (indicateurs) a pour effet d'articuler autour de pratiques communes une politique basée sur la confiance réciproque et la reconnaissance. En ce sens, ma thèse de 2003 *Métrologie et enseignement*¹¹ renoue avec cette métrologie qui n'est pas uniquement au service de la technique, de la science et du pouvoir économique, mais nourrit au sein de l'espace social des relations particulières entre les humains.

La « métrologie personnelle » dont j'ai dessiné les premiers contours est un concept désignant la fonction originelle de la mesure, une fonction vitale de l'être qui apprend à se reconnaître et à reconnaître son environnement pour survivre, vivre et évoluer.

Nous cherchons de plus en plus à mesurer et valoriser des ressentis, le développement humain, le bien-être territorial, le bonheur intérieur brut, calculer notre empreinte écologique. Nous utilisons de plus en plus d'instruments de mesure, pour connaître en continu notre état physique et énergétique, nos performances, le nombre de nos pas quotidiens, nos rythmes cardiaques et, ayant des résultats de mesure, changer de comportement.

(11) <http://mac.quartier-rural.org/these/these2.html>

(12) Voir le livre *Terre 2100* et l'article de D. Bretelle Desmazières

Pratiques métrologiques et société

Des travaux de recherche auxquels j'ai participé vont plus loin. Ils montrent que l'exercice de la démocratie sociale et sanitaire directe par la co-construction de dispositifs d'évaluation participatifs a des effets positifs sur le bien-être individuel et collectif. Ces dispositifs où les parties prenantes co-produisent des solutions semblent améliorer la santé morale et physique des participants et renvoient une image positive aux acteurs professionnels et bénévoles de terrain. Cette transformation de point de vue montre le passage culturel d'une vision de l'action sociale et de l'aide à la personne « *top/bottom* » à une réalité partagée de reconnaissance mutuelle, de « *care* », d'« *empowerment* », d'« *affordance* », de potentiel individuel et collectif, de valeurs communes et de citoyenneté.

Ci-dessous quatre exemples concrets illustrant cette inversion des rôles des acteurs.

Parmi les très nombreux travaux où les mesures d'impact, la qualité des données, la prise en compte du subjectif et celle de nouvelles valeurs sociales sont interrogées, prenons quelques exemples pour fixer les idées. Une étude *Connaître les besoins des aidants*¹³ à laquelle j'ai participé a eu lieu dans le Finistère en 2013. Il s'agissait de valoriser l'auto-évaluation et la prise de conscience de ses besoins par les aidants eux-mêmes. Et ensuite, de participer directement avec les acteurs professionnels et bénévoles à la recherche de solutions innovantes pour améliorer leur quotidien, parfois trop lourd à porter. Cette étude a montré une mobilisation inhabituelle des aidants et des acteurs de terrain. La reconnaissance mutuelle autour d'un projet commun procure un sentiment de confiance, de sécurité et de bien-être.

Autre exemple, en 2014, AG2R¹⁴ initie un projet d'action sociale dans le département du Tarn. Lors de la restitution des travaux, *La Parole est aux aidants*, les acteurs professionnels, les bénévoles et les aidants familiaux qui ont participé à cette action expriment un changement de regard sur soi et sur l'autre.

Je participe actuellement à une formation en Wallonie. « *Limites, repères et mesure : des outils essentiels pour préserver le bien-être des professionnels, des bénévoles et des aidants proches* ». La mesure y est centrale, à la fois personnelle et collective, et repose sur une culture métrologique de l'accord et du partage, de la rigueur et de l'incertitude.

(13) mairie-relecq-kerhuon.fr/medias/13/1380802262.pdf

(14) <http://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/qui-sommes-nous/solidarite-fondation-lamondiale-isica>

La démarche des *Living Labs* où les participants sont invités à être d'une certaine manière des assistants de recherche en R&D va dans un même sens.

Conclusion

Admettons que des modes opératoires de métrologie sont transposables au ressenti et au subjectif, et permettent de se mettre d'accord sur ce qu'est un résultat de mesure fiable. Pour ce faire, un préalable est indispensable : acquérir auparavant quelques règles fondamentales de culture de base et de principes de mesure. L'accord prime. Une mesure ne se prend pas, elle se donne. L'opérateur de mesure, quelle que soit la nature de ce qu'il mesure, est rigoureux, honnête, attentif, minutieux, méthodique, patient. Il utilise des méthodes et procédés traçables et reproductibles. Il vérifie sa mesure, plusieurs fois si nécessaire. Il évalue une incertitude qu'il ajoute à ses résultats.

L'opérateur de mesure définit précisément, avec ses collaborateurs, ce que l'on cherche à mesurer => mesurande. Comment aboutir aux résultats de mesure ? => Analyse du processus de mesure. Quelle confiance dans les résultats obtenus ? => incertitude de mesure / répétabilité. Mesurer, c'est valoriser. C'est prévoir, gérer, analyser, maîtriser des processus. C'est comprendre ses besoins de mesure pour assurer un service. C'est rendre compte d'un bienfait de santé publique suite à une campagne de prévention. C'est aussi donner à voir des effets positifs d'une participation citoyenne au développement d'une démocratie sociale et sanitaire.

Pour l'usage scientifique, mesurer autorise l'échange d'informations significatives, la vérification d'expériences faites ailleurs et à confirmer ou infirmer des théories.

Enfin, la mesure définit un chemin de vérité, au sens de « *maât* », et construit celui de la lucidité.

Marie-Ange Cotteret

Chercheuse en sciences humaines
spécialiste de la question de la mesure

La qualité de vie dans les territoires français

Stéphane Reynard

Introduction

Dans le prolongement des recommandations du rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social publié en septembre 2009 (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), plusieurs travaux ont été engagés par l'Insee au plan national et ont fait l'objet de nombreuses publications ou mises en ligne de nouvelles données¹⁵, tant sur les questions liées au PIB que sur le développement durable et la qualité de vie.

Concernant la qualité de vie, outre l'intérêt de disposer à la fois de mesures « objectives » et « subjectives », les recommandations du rapport Stiglitz stipulent également la nécessité d'intégrer le fait que la qualité de vie est multi-dimensionnelle, qu'elle doit prendre en compte au mieux différents aspects tels que la santé, l'éducation, les revenus, les liens sociaux, la vie citoyenne, etc. L'objectif est notamment d'étudier les liens entre ces différentes dimensions, afin de repérer les cumuls de difficultés, que ce soit au niveau des individus ou à l'échelle des régions et des territoires.

Les travaux réalisés par l'Insee sur les indicateurs territoriaux de qualité de vie s'inscrivent dans une démarche qui vise à disposer de mesures « objectives » de la qualité de vie et à les décliner localement. En effet, la mesure subjective du « bien-être ressenti » est plus difficile à appréhender au niveau territorial, car elle passe nécessairement par une enquête directe auprès des individus, ce qui suppose des coûts de collecte très élevés, si l'on vise des résultats significatifs à des niveaux géographiques fins. Une enquête nationale sur la qualité de vie a été réalisée par l'Insee en 2011 auprès d'un échantillon de 10 000 personnes, mais elle ne délivre que des résultats au plan national (Amiel, Godefroy et Lollivier, 2013).

Objectifs poursuivis et choix méthodologiques

Les investigations réalisées par l'Insee en 2014 ont pris en compte les approches déjà existantes, qu'il s'agisse des fondements théoriques développés par Amartya Sen sur les « capacités » ou des travaux empiriques déjà réalisés au niveau régional ou local (à titre d'exemple, on

(15) http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_eco.htm

peut consulter à ce sujet les travaux de la Région Nord-Pas-de-Calais sur la déclinaison territoriale de l'indicateur de développement humain¹⁶). Au niveau international, le projet concomitant de l'OCDE, « Comment va la vie ? » (*Better Life Index*) visant à produire un indicateur dans un premier temps à l'échelle des pays (OCDE, 2011), puis des régions (OCDE, 2014), constitue également une avancée importante dans la mise à disposition d'indicateurs de qualité de vie objectifs et territorialisés.

Le projet de l'Insee sur les indicateurs territoriaux de qualité de vie poursuit plusieurs finalités : quantifier des déterminants objectifs de qualité de vie, en cherchant à couvrir un nombre important de dimensions, tout en sélectionnant un nombre limité d'indicateurs pertinents, permettre des comparaisons entre territoires selon des mailles géographiques relativement fines, et, si possible, fournir une mesure des évolutions dans le temps, afin d'apprécier les dynamiques territoriales en matière de qualité de vie.

Le choix des dimensions s'est appuyé sur les domaines pris en compte dans des travaux antérieurs, notamment ceux réalisés par l'OCDE, complétés par l'Insee. Par exemple, la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas toujours prise en compte dans les travaux sur la qualité de vie, mais a été retenue par l'Insee.

Les dimensions prennent en compte les conditions de vie matérielles, mais aussi le contexte qualitatif de la vie quotidienne. Ainsi, la qualité de vie peut être approchée à la fois par des caractéristiques individuelles, en lien avec des critères socio-économiques (revenus, emploi, logement, etc.) et par les aménités du cadre de vie dans les territoires (accès aux équipements et aux services, qualité de l'environnement, liens sociaux, etc.). Au final, ce sont 14 dimensions qui ont été retenues, couvrant la plupart des aspects de la vie sociale : accessibilité aux équipements, culture-sports-loisirs-vie associative, éducation, égalité femmes-hommes, emploi-travail, environnement, équilibre travail-vie privée, logement, relations sociales, revenus, santé, sécurité, transports, vie citoyenne.

Une fois les dimensions sélectionnées, l'étape suivante consiste à identifier, pour chaque dimension, un nombre restreint d'indicateurs, sous des contraintes parfois inconciliables : en premier lieu, que les indicateurs retenus reflètent au mieux et de la manière la plus objective

(16) <http://www.nordpasdecals.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/note24.pdf>

possible la dimension identifiée, ensuite, qu'ils soient disponibles au niveau communal, non pour être analysés à cette échelle, mais pour permettre des regroupements sur des périmètres territoriaux à géométrie variable (« zonages à façon »), enfin, qu'ils offrent la possibilité de mesurer des évolutions dans le temps, sur un pas d'environ dix ans. Ces deux derniers impératifs, de comparaisons spatiale et temporelle, ont pu conduire, faute de disponibilité de l'information, à renoncer à certains indicateurs dont la pertinence semblait pourtant meilleure, par exemple dans les domaines des relations sociales, de la santé ou de la sécurité. Les indicateurs mobilisés figurent dans le tableau 1.

La question de l'indicateur synthétique (ou composite) s'est immédiatement posée : comment agréger une information établie sur une trentaine d'indicateurs, pour en fournir un résumé plus lisible ? L'indice de développement humain (IDH), développé initialement par le PNUD, est calculé par la moyenne de trois indicateurs élémentaires (revenu, santé, éducation). Même s'il fournit une représentation simplifiée, sur laquelle il est plus facile de communiquer, ce mode de calcul d'indicateur composite ne fait pas l'unanimité. D'une part, il revient à considérer que les dimensions sont « échangeables » : pour un même niveau d'IDH donné, on peut compenser un revenu plus faible par un niveau de santé ou d'éducation plus élevé, mais le poids accordé à chacune de ces trois dimensions ne trouve pas de justification autre que statistique...

Cette question de la pondération entre les dimensions ou les indicateurs élémentaires est d'autant plus problématique que les indicateurs recouvrent des dimensions hétérogènes, qui peuvent se distribuer spatialement selon des corrélations négatives. Ainsi, un territoire peut être bien positionné sur certaines dimensions de qualité de vie et en retard sur d'autres. Selon le poids accordé à l'une ou l'autre dimension, la valeur prise par l'indice synthétique sera évidemment différente. À l'inverse, on pourrait souligner que, si tous les indicateurs étaient très bien corrélés entre eux, il suffirait de n'en retenir qu'un seul, celui qui résume le mieux tous les autres (par exemple le revenu pour les indicateurs socio-économiques).

Par ailleurs, le risque est grand que l'indicateur composite soit interprété comme un classement, une forme de « palmarès » des territoires, dont les médias sont friands, mais qui masque souvent la complexité des phénomènes et la diversité des situations dans les territoires. C'est pourquoi l'Insee a choisi de ne pas construire d'indicateur composite, mais plutôt de réaliser une typologie des territoires, pour synthétiser l'information, tout en mettant en évidence les différenciations territoriales.

Le choix de la maille géographique est une question récurrente pour tous ceux qui traitent des données localisées, qu'ils soient géographes, sociologues ou économistes. Un découpage trop grossier (région ou département) risque de masquer des phénomènes essentiels internes aux espaces analysés. À l'inverse, un découpage trop fin (commune ou canton) risque de fournir une représentation trop émiettée ou pointilliste, difficilement interprétable, et peut se heurter à des questions de secret statistique ou de fiabilité, de robustesse et de significativité des indicateurs.

L'échelle retenue par l'Insee est celle des territoires de vie, qui partitionnent la France métropolitaine en 2 677 entités. Les territoires de vie s'appuient sur le découpage de l'Insee en bassins de vie, qui sont constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, et sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour de pôles, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Les territoires de vie découpent les bassins de vie de plus de 50 000 habitants selon une démarche similaire, pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des bassins les plus urbanisés. Cependant, le maillage obtenu reste très hétérogène d'un point de vue démographique : les territoires de vie ruraux les moins peuplés comptent environ 2 000 habitants, répartis sur plusieurs communes, tandis qu'en zone urbaine dense, les villes centres des grandes agglomérations (Paris, Marseille, Lyon, etc.) et les communes de banlieue les plus peuplées constituent à elles seules un territoire de vie.

Les facteurs de différenciation des territoires

Le premier facteur de différenciation des territoires, selon les indicateurs retenus, est d'ordre socio-économique. Les territoires qui accueillent les populations les plus favorisées cumulent souvent des niveaux de diplôme et des taux d'emploi élevés. Ils se situent principalement dans les grandes métropoles ou à proximité. À l'inverse, d'autres territoires concentrent des difficultés économiques et, par là, sociales : fort chômage de longue durée, bas revenus, faibles niveaux de diplôme et une moins bonne insertion professionnelle des jeunes. Ce sont souvent d'anciens territoires industriels, mais aussi des zones urbanisées du sud de la France et des zones rurales plutôt isolées.

Ces effets cumulatifs sont accentués ou atténués par l'accessibilité aux services et aux équipements que facilitent la densité de population

et les voies de communication. Cette grille de lecture mérite toutefois d'être nuancée, car certains territoires ruraux, littoraux ou montagnards, bénéficiant d'une économie touristique dynamique, offrent également de nombreux emplois et services à leur population, se rapprochant ainsi de certains territoires urbains.

Les territoires se différencient aussi assez nettement selon les caractéristiques qualitatives de l'environnement et du cadre de vie, qui opposent classiquement les espaces urbains et ruraux. Ainsi la proximité des espaces naturels et les caractéristiques des logements (fréquemment des maisons individuelles, de surcroît assez spacieuses) concourent nettement à la qualité de vie dans les territoires ruraux, par comparaison aux territoires urbains. Ces derniers subissent en outre certains inconvénients de l'urbanisation tels que la pollution ou la congestion, même si peu d'indicateurs sont disponibles à ce niveau géographique pour mesurer ces dimensions.

Au-delà de ces différences de qualité de vie liées directement ou indirectement au niveau de vie et à l'urbanisation, de nombreux aspects sociétaux, en lien avec le mode de vie, différencient également les territoires. Ainsi, dans certains d'entre eux, la cohésion sociale est plus forte à travers une plus grande implication collective dans la vie associative et citoyenne. Dans d'autres, la part des personnes âgées vivant seules est assez élevée, cet isolement pouvant nuire à leur qualité de vie. Et si les métropoles sont en général en position favorable sur le plan économique, beaucoup souffrent d'inégalités sociales importantes ou de situations difficiles (familles monoparentales, suroccupation des logements, notamment). Enfin, la question de la santé joue un rôle important dans la qualité de vie, à travers la surmortalité qui touche les habitants de certains territoires, notamment dans le Nord de la France.

En définitive, la trentaine d'indicateurs de qualité de vie mobilisée par l'Insee dessine une France assez morcelée, mais fait aussi apparaître des continuités géographiques relativement nettes. Ce découpage est original par rapport aux représentations habituelles des inégalités territoriales, car il prend en compte des dimensions qualitatives, qui concernent le cadre de vie et le mode de vie et vont au-delà des aspects purement économiques. De façon schématique, une typologie statistique permet d'identifier huit grands types de territoires combinant les différentes dimensions observées.

Huit grands types de territoires français

(tableaux 2 et 3)

Premier type : des territoires très urbanisés, plutôt favorisés, mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés.

La première catégorie de territoires est localisée en Île-de-France (hormis le sud-ouest de Paris) et dans le Genevois français (9 millions d'habitants). Elle se caractérise par une forte densité de population, un accès aux équipements et services très rapide et une utilisation fréquente des transports en commun (hormis dans les zones frontalières). Les revenus et les salaires moyens y sont plutôt élevés et les emplois stables. Les disparités entre les femmes et les hommes sont relativement réduites. Néanmoins, ce tableau flatteur est à nuancer par l'importance du chômage de longue durée, des conditions de logement souvent peu confortables et un lien social qui peut être malmené (part des familles monoparentales et des personnes âgées vivant seules). Enfin, l'accès aux soins peut poser problème, la présence de médecins généralistes étant relativement faible au regard de l'importance de la population. Malgré ce constat, l'indice de mortalité globale reste très favorable.

Deuxième type : des territoires plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques.

Regroupant la plupart des métropoles régionales (Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc.), certains territoires de plus petite taille ainsi que des zones touristiques de montagne (15,8 millions d'habitants), ce type conjugue à la fois une rapide accessibilité aux équipements et services et une densité de médecins généralistes importante au regard de la population. L'adéquation des emplois par rapport aux catégories sociales des actifs est bonne et ceux-ci sont relativement proches du lieu de résidence. Cependant, à l'instar d'autres territoires urbains, les situations sociales difficiles sont également présentes (familles monoparentales, suroccupation des logements). Les zones de montagne orientées vers le tourisme se rapprochent des métropoles régionales, par des conditions socio-économiques et d'accès aux équipements favorables. Mais les emplois y sont moins fréquemment stables, du fait de la saisonnalité de l'activité touristique.

Troisième type : des territoires denses et riches, mais présentant d'importantes disparités entre les femmes et les hommes.

Principalement localisés au sud-ouest de Paris et au nord-ouest de Lyon (un million d'habitants), certains territoires concentrent de hauts revenus et une population diplômée (70 % détiennent au moins le baccalauréat).

En lien avec la forte densité de population, les transports en commun y sont développés et les équipements et services facilement accessibles. Le taux d'activité est élevé avec des emplois stables, mais souvent éloignés, car l'adéquation des emplois offerts sur place, au regard des catégories sociales des résidents, est faible. Ces territoires sont marqués par d'importantes disparités entre les femmes et les hommes, que ce soit en termes de taux d'emploi, mais surtout en termes de rémunération (en moyenne 33 % d'écart). En effet, ces territoires concentrent beaucoup de cadres et de professions supérieures, qui restent les catégories les moins féminisées.

Quatrième type : des territoires plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain.

Certains territoires (5,3 millions d'habitants) situés en périphérie des grands pôles urbains, présentent des caractéristiques favorables, que ce soit en matière d'emploi (taux d'emploi élevé, y compris pour les jeunes souvent diplômés, peu de chômage, emplois stables), mais aussi en termes de revenus, de confort des logements et de liens sociaux. De plus, la participation à la vie citoyenne y est particulièrement développée. En revanche, l'emploi est éloigné du domicile (plus d'une heure de trajet aller-retour pour un tiers des actifs) et l'adéquation entre emplois offerts et actifs résidents est défavorable. Les disparités femmes/hommes sont marquées en termes de taux d'emploi et plus encore en termes de rémunération. Enfin, le temps d'accès à certains équipements culturels, par exemple le cinéma, reste élevé.

Cinquième type : des territoires plutôt denses, en situation peu favorable.

Ces territoires cumulent des positions relatives peu favorables sur plusieurs dimensions de la qualité de vie (9 millions d'habitants). Les indicateurs liés au marché du travail sont tous parmi les plus mal orientés : faible taux d'emploi (moins de 80 % parmi les 25-54 ans), notamment pour les femmes, difficultés d'insertion des jeunes, fort chômage de longue durée. Les revenus moyens y figurent donc parmi les plus faibles (17 % de moins que la moyenne nationale). S'ajoutent des temps d'accès aux équipements plus élevés, des logements moins confortables, un certain isolement des personnes âgées et une faible implication sociale et citoyenne. La plupart des territoires concernés sont concentrés au Nord et à l'Est de la France, où ils recouvrent d'anciens pôles industriels ou miniers (Douai-Lens, Béthune, Thionville...) mais également dans le Sud-Est, particulièrement en Languedoc-Roussillon (Carcassonne, Béziers, Alès...). Dans le Nord, on peut noter de surcroît une mortalité relative plus élevée.

Sixième type : des bourgs et petites villes en situation intermédiaire.

Tout comme la classe précédente, la sixième catégorie de territoires cumule des indicateurs peu favorables à la qualité de vie (7,8 millions d'habitants). Elle s'en distingue toutefois par un caractère moins urbain (plus faible niveau d'artificialisation des sols), moins de familles monoparentales et très peu de personnes vivant dans des logements suroccupés. L'accès aux équipements y est également moins rapide et la densité de médecins généralistes plus faible. Cependant la situation de ces territoires est plus favorable en termes d'emploi (taux d'activité plus élevé) même si l'emploi peut être plus distant et sa rémunération plus faible. Ce type de territoire est principalement présent dans le Bassin parisien et le quart Nord-Est de la France.

Septième type : des territoires isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles.

Certains territoires, parfois montagneux, proposent une plus faible accessibilité aux services des différentes gammes et une faible densité médicale (3 millions d'habitants). Pour autant, le taux d'emploi reste dans la moyenne et l'adéquation entre emplois et actifs résidents est parmi les plus favorables, ce qui traduit une certaine autonomie de ces territoires. Les rémunérations y sont plutôt modestes. C'est dans ce type de territoire que la part des espaces artificialisés est la plus faible (moins de 2 % de la superficie). On le trouve principalement dans la diagonale à faible densité qui va des Ardennes aux Pyrénées, en passant par la Bourgogne et le Massif central, mais également dans les Alpes du Sud et en Corse.

Huitième type : des territoires autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables.

Enfin, de nombreux territoires organisés autour de villes moyennes (12,1 millions d'habitants) proposent un accès plutôt rapide aux équipements et services. Les conditions de logement sont plutôt bonnes (très peu de personnes vivant dans des logements suroccupés). La population diplômée est relativement peu importante, y compris chez les jeunes, cependant le taux d'emploi est particulièrement élevé avec des disparités entre les femmes et les hommes réduites. L'emploi est très souvent à proximité du domicile mais les salaires sont plutôt faibles et les transports en commun peu développés. Le chômage de longue durée est rare. Ces territoires se situent dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France et à proximité de certains grands pôles de l'Est.

De cette typologie, on peut tirer quelques enseignements généraux concernant le positionnement des territoires en matière de qualité de vie. En premier lieu, la plupart des métropoles ont tendance à se ressembler :

elles cumulent les avantages inhérents à la densité de population (accès à l'emploi et aux équipements) et à leur position économique (lieux de création de richesse), mais connaissent pour la plupart de fortes disparités sociales. On les retrouve pour la plupart dans les deux premiers types. L'espace péri-urbain est socialement hétérogène et se répartit sur plusieurs types de territoire en matière de qualité de vie : tout le péri-urbain n'est pas en situation de « relégation », bien au contraire, puisque c'est dans cet espace que l'on trouve certains territoires plutôt avantagés sur la plupart des dimensions de la qualité de vie, notamment ceux du quatrième type. Enfin, de grandes continuités géographiques apparaissent : le « Grand Ouest » de la France est relativement unifié, autour du huitième type ; la diagonale à faible densité qui va des Ardennes aux Pyrénées est très visible et illustre bien le septième type. De ce point de vue, les empreintes de l'histoire et de la géographie de notre pays restent encore très prégnantes.

Conclusion : convergence ou divergence des territoires ?

Pour la plupart des dimensions de la qualité de vie, il est possible de mesurer des évolutions temporelles, sur un pas d'environ dix ans (du début des années 2000 au début des années 2010). L'analyse de la dynamique des indicateurs permet de répondre à deux questions. D'une part, au plan national, assiste-t-on, pour la dimension considérée, à une tendance à une amélioration de la qualité de vie, à une stabilité, ou à une dégradation ? D'autre part, les évolutions déclinées au niveau local traduisent-elles des mécanismes de convergence des territoires (par exemple, des phénomènes de « rattrapage » pour les territoires les moins bien positionnés), à des évolutions homogènes, ou au contraire à des dynamiques divergentes où les écarts auraient tendance à se creuser entre territoires de vie ?

Une première investigation montre que, pour beaucoup d'indicateurs, la tendance est plutôt à une amélioration et à des évolutions convergentes entre territoires de vie. C'est le cas, par exemple, pour ce qui concerne les revenus, les niveaux de diplôme, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, les indices de mortalité, etc. À l'inverse, les indicateurs qui reflètent l'insertion des jeunes dans l'emploi, les déplacements domicile-travail, la solitude des personnes âgées, ont tendance à se dégrader. Plus inquiétant pour les politiques publiques qui visent l'égalité des territoires, l'accessibilité aux services, notamment aux services de santé de proximité (médecin et pharmacie), évolue de façon moins favorable dans les territoires déjà les moins bien positionnés.

Ces premières analyses des dynamiques territoriales de qualité de vie mériteraient d'être approfondies, tant il est certain qu'elles peuvent interpeller et éclairer ceux qui ont en charge la conduite des politiques publiques, que ce soit au plan national ou au niveau local.

Robert Reynard
Insee
Pôle Synthèses locales

Méthodologie

La typologie des territoires de vie s'appuie sur une sélection de près d'une trentaine d'indicateurs illustrant les différentes dimensions de la qualité de vie. Les indicateurs sont issus de nombreuses sources de données statistiques produites par l'Insee ou collectées au sein du système statistique public et auprès d'autres administrations.

La typologie a été réalisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, une analyse en composantes principales, effectuée sur les différentes variables à l'échelle des territoires de vie, permet d'interpréter les corrélations entre les indicateurs et de donner du sens au positionnement des territoires. Dans une seconde étape, une classification ascendante hiérarchique aboutit à un regroupement des territoires présentant des caractéristiques semblables.

Les moyennes calculées pour les indicateurs, au niveau de chaque type de territoire et pour la France métropolitaine, sont des moyennes simples des indicateurs établis pour chaque territoire de vie, sans pondération. Par conséquent, la valeur moyenne des territoires de vie de France métropolitaine ne correspond pas exactement à la valeur prise par l'indicateur pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Bibliographie

J. Stiglitz, A. Sen et J.-P. Fitoussi, « Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social », La Documentation française, septembre 2009.

R. Reynard et P. Vialette, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *Insee Première* n° 1 519, octobre 2014.

M.-H. Amiel, P. Godefroy et S. Lollivier, « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee Première* n° 1 428, janvier 2013.

D2DPE, « Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord-Pas-de-Calais », Région Nord-Pas-de-Calais, note D2DPE n°24, novembre 2009.

OCDE, « Comment va la vie dans votre région ? Mesurer le bien-être régional et local pour les politiques publiques », Organisation de coopération et de développement économiques.

OCDE, « Comment va la vie ? Mesurer le bien-être », Organisation de coopération et de développement économiques.
<http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>

Tableau 1
Les indicateurs retenus

Accessibilité aux équipements

Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)

Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)

Culture - Sports - Loisirs - Vie associative

Part de la population ayant accès à un cinéma en 15 minutes ou moins (en %)

Part des 20-60 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)

Éducation

Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)

Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %)

Égalité hommes-femmes

Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points)

Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %)

Emploi - travail

Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)

Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %)

Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %)

Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 métropole)

Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active des 15-64 ans (en %)

Part des chômeurs dans la population active des 15-64 ans (en %)

Niveau d'inadéquation, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %)

Environnement

Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)

Équilibre travail/vie privée

Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)

Logement

Part de la population vivant dans un logement en situation de sur-occupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %)

Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %)

Relations sociales

Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %)

Part des familles monoparentales (en %)

Revenus

Part des foyers fiscaux imposés (en %)

Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 métropole)

Revenu disponible médian par unité de consommation

Santé

Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (nombre de médecins en ETP pour 100 000 habitants)

Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %)

Sécurité

Part de la population vivant dans une commune avec au moins un établissement SEVESO seuil haut (en %)

Transports

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de résidence (en %)

Vie citoyenne

Taux de participation électorale au 1^{er} tour de l'élection présidentielle (en %)

Part de la population couverte par un Agenda 21 de « proximité » (en %)

Tableau 2
La caractérisation des huit types de territoires

	Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	Territoires de vie plutôt favorisés à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques	Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités femmes/hommes	Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés partout dans le péri-urbain
Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 min ou moins (en %)	99,7	96,9	99,4	96,2
Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)	46,9	45,9	70,2	52,7
Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active des 15-64 ans (en %)	5,1	5,2	2,8	3,0
Part des espaces artificialisés sur le territoire (en %)	74,9	36,2	51,9	21,7
Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)	48,1	85,7	55,2	69,3
Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en%)	21,7	7,6	8,0	4,5
Indice de revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 métropole)	107,2	95,4	211,6	130,6
Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)	92,5	96,6	80,6	90,5

Lecture : une valeur dans une case orange foncé indique un positionnement favorable à la qualité de vie et inversement pour une case de couleur orange clair.

Territoires de vie plutôt denses, en situation peu favorable	Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire	Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles	Territoires de vie autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables	Moyenne des territoires de vie de métropole
94,5	85,2	67,3	93,3	90,8
34,4	35,8	37,9	39,3	41,3
6,9	4,0	4,2	3,6	4,4
17,5	5,0	1,5	8,9	19,2
78,7	68,5	78,3	82,2	74,6
6,3	3,9	4,0	3,0	6,0
82,8	92,0	79,4	93,8	98,1
115,1	107,9	105,0	100,1	101,7

Champ : 2 677 territoires de vie de France métropolitaine

Source : voir méthodologie détaillée sur insee.fr

Tableau 3

Nombre de territoires de vie et population de chaque type

	Nombre de territoires de vie	Population 2011	
		En millions	En %
Type 1 : très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	204	9,0	14,3
Type 2 : plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide, avec des difficultés socio-économiques	319	15,8	25,0
Type 3 : denses et riches, mais présentant d'importantes disparités femmes/hommes	46	1,0	1,7
Type 4 : plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain	318	5,3	8,3
Type 5 : plutôt denses, en situation peu favorable	388	9,0	14,3
Type 6 : bourgs et petites villes en situation intermédiaire	496	7,8	12,4
Type 7 : isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles	261	3,0	4,8
Type 8 : autour de villes moyennes, offrant emplois et conditions de vie plutôt favorables	645	12,1	19,2
France métropolitaine	2 677	63,1	100,0

Source : Insee

Un nouveau regard sur le territoire parisien
 pour améliorer la qualité de vie

Sylvie Gauthier, Anne Martinez,
 Sandra Rogez, Catherine Viret, Guilaine Virost

La qualité de vie dans la métropole parisienne peut être appréhendée par certaines caractéristiques individuelles des habitants (revenus, conditions de logement et d'emploi...) couplées à d'autres critères relevant du cadre de vie des territoires tels que l'environnement, les transports, l'accès aux loisirs. Une vingtaine d'indicateurs recouvrant onze dimensions de la qualité de vie mettent en lumière les atouts et les faiblesses des arrondissements parisiens et des communes de la petite couronne. La qualité de l'air, le coût des logements et l'utilisation des transports en commun apparaissent comme les critères qui différencient le plus ces territoires de vie. Quatre profils-types de territoires se distinguent dans la métropole parisienne.

La qualité de vie à l'échelle des territoires comporte de multiples dimensions qui ne se limitent pas aux revenus perçus par la population qui y réside. Elle englobe à la fois des caractéristiques individuelles des habitants (logement, emploi...) et des critères relevant du cadre de vie des territoires (transports, qualité de l'environnement, culture...). La qualité de vie et le bien-être comportent des dimensions subjectives propres à l'appréciation de chaque individu. Néanmoins certains critères peuvent être objectivés. Dans le prolongement des recommandations de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social présidée par Joseph Stiglitz, la qualité de vie dans les 130 territoires de vie de la métropole parisienne, à savoir les arrondissements parisiens et les communes de petite couronne, a été approchée à travers 24 indicateurs qui recouvrent 11 thématiques.

Qualité de l'air, déplacements en transports en commun et prix des logements : des facteurs qui différencient les territoires

Comparée au territoire national, la métropole parisienne apparaît comme un espace très urbanisé, plutôt favorisé, mais abritant des populations confrontées à des difficultés sociales. Les territoires composant cette métropole de 6,7 millions d'habitants sont hétérogènes. La qualité de l'air, l'usage des transports en commun pour aller travailler et les prix de vente des appartements apparaissent comme les critères qui différencient le plus les territoires. Ceux-ci sont fortement liés à la centralité. Paris et la plupart des communes proches cumulent une moins bonne qualité de l'air, des prix immobiliers élevés, une forte utilisation des transports en commun ainsi qu'une proportion élevée de personnes âgées vivant seules. À l'opposé, dans les autres territoires moins centraux, les jeunes sont davantage freinés dans leur parcours résidentiel d'accès à un logement autonome, mais les salariés résidant dans ces territoires occupent plus

fréquemment un emploi stable (contrat à durée indéterminée ou fonction publique). À Paris, les formes d'emploi à durée déterminée sont plus fréquentes du fait de l'importance du commerce dans l'économie et de la part élevée de jeunes dans la population active.

Les contrastes socio-économiques, autres critères distinctifs entre les territoires

D'autres facteurs socio-économiques expliquent également, mais dans une moindre mesure, les disparités territoriales de la métropole parisienne. Certaines communes, plutôt situées en Seine-Saint-Denis ou dans l'ouest du Val-de-Marne, concentrent une forte proportion de logements suroccupés, une part élevée de jeunes sans diplôme et une présence importante de familles monoparentales. À l'inverse, d'autres territoires comme Paris et l'ouest de la métropole parisienne se caractérisent par des habitants aux revenus élevés.

Les vingt-quatre indicateurs retenus permettent d'identifier quatre profils-types de territoires de la métropole parisienne (combinant onze dimensions de la qualité de vie).

Des conditions d'emplois favorables dans les communes limitrophes de Paris à l'ouest et autour du bois de Vincennes

Cet espace rassemble 28 territoires de vie et 1,17 million d'habitants. Les formes d'emplois y sont particulièrement favorables. Les salariés vivant dans ces territoires occupent plus souvent qu'ailleurs un emploi stable. Le taux d'emploi des femmes (83 %) est presque aussi élevé que celui des hommes du fait de leur niveau de diplôme. De plus, l'offre conséquente en établissements d'accueil de jeunes enfants leur permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Les femmes travaillent plus près de leur lieu de travail que les hommes ; ce constat se vérifie partout, mais il est amplifié dans ce groupe de communes et il s'est accru depuis 1999. Malgré la bonne adéquation entre les emplois offerts et la qualification des actifs résidents ayant un emploi, la part d'actifs qui résident à moins de 30 minutes de leur lieu de travail est inférieure à la moyenne de la métropole parisienne. Les actifs résidant autour du bois de Vincennes travaillent en moyenne plus loin de leur domicile que ceux qui résident autour de Boulogne-Billancourt ou dans les communes proches du site de La Défense. Un actif sur deux se rend à son travail en transport en commun, comme dans l'ensemble de la métropole parisienne.

Sur ce territoire, les ménages ont des revenus élevés. Les prix de vente moyens des appartements anciens sont supérieurs à ceux de la métropole parisienne, mais la part des dépenses consacrées au logement (taux d'effort) dans le parc locatif privé est comparable à la moyenne (37 %). Les conditions de logement, analysées à travers la suroccupation et les logements sans salle de bains, sont plutôt favorables. Dans ces territoires, les jeunes natifs d'Île-de-France vivent moins souvent chez leurs parents que dans le reste de la petite couronne. De plus, ces communes attirent de nombreux jeunes venus de province qui y trouvent des logements un peu moins chers que dans la capitale, tout en bénéficiant de la proximité avec Paris.

Les communes limitrophes de Paris et des bois bénéficient des atouts de la centralité en termes d'équipements. Lorsqu'on s'éloigne de la capitale, la qualité de l'air s'améliore. Ces communes sont peu dotées d'espaces verts publics, mais bénéficient, à l'est et à l'ouest, de la proximité des bois de Boulogne et de Vincennes.

Paris, les atouts de l'accessibilité au détriment de la qualité de l'air

Paris, abritant 2,25 millions d'habitants, se distingue du reste de la métropole par des temps d'accès relativement courts aux lieux de travail et à une gamme variée d'équipements, mais des prix immobiliers élevés et une moins bonne qualité de l'air.

La concentration des emplois et la densité du réseau de transports en commun permettent aux actifs parisiens ayant un emploi de bénéficier des temps de trajets les plus courts entre leur domicile et leur travail, surtout dans les arrondissements du centre et dans le 16^e arrondissement. La capitale offre de nombreux emplois, en particulier dans les 1^{er}, 2^e, 8^e et 9^e arrondissements où se trouve le quartier central des affaires (cinq emplois pour un actif résident). Deux tiers des actifs parisiens se rendent à leur travail en transports en commun.

Les Parisiens ont aussi accès à une grande quantité d'équipements à moins de 15 minutes de trajet. Le taux d'équipement d'accueil des jeunes enfants, en fort développement depuis 2001, est particulièrement élevé, notamment dans les arrondissements centraux de la rive gauche, mais aussi dans les 13^e et 19^e arrondissements. L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est un des plus faibles de la métropole parisienne.

Les Parisiens, très diplômés, ont des revenus médians supérieurs au reste de la métropole parisienne. Les inégalités sociales sont pourtant présentes, en particulier vis-à-vis du logement. Les prix de vente des appartements anciens sont très élevés, ce qui explique en partie la forte proportion de locataires. Mais les taux d'effort le sont également dans le parc locatif privé, notamment dans les 2^e, 9^e, 10^e et 18^e arrondissements. De plus, l'importance du parc de petits logements locatifs anciens explique une présence non négligeable de logements suroccupés et de logements sans salle de bains, surtout dans le quart nord-est de Paris.

Les jeunes Parisiens sont très diplômés et la proportion de jeunes en décrochage scolaire, sans diplôme, y est plus faible qu'ailleurs. La capitale, notamment les 5^e, 6^e, 10^e, 11^e et 18^e arrondissements, attire de nombreux jeunes qui viennent poursuivre leurs études supérieures ou débiter leur vie professionnelle. Ces derniers sont originaires des autres régions françaises et de l'étranger, mais aussi du reste de l'Île-de-France. C'est la raison qui explique la faible proportion à Paris de jeunes âgés de 18 à 25 ans originaires de l'Île-de-France vivant chez leurs parents, à l'exception toutefois des arrondissements comprenant de nombreuses familles locataires du parc social (13^e, 19^e, 20^e) ne disposant pas de ressources suffisantes pour aider leurs enfants à acquérir un logement autonome ou des arrondissements comportant des propriétaires de grands logements (8^e, 16^e) pouvant continuer d'héberger leurs enfants. Les jeunes adultes profitent de la densité de commerces et de lieux de sociabilité (bars, restaurants...) qu'offre la capitale. Cette sociabilité contraste avec le risque d'isolement social que peuvent rencontrer certaines personnes âgées, celles-ci étant nombreuses à vivre seules à Paris (surtout dans les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 11^e arrondissements). La part des 75 ans ou plus vivant seuls est toutefois en diminution à Paris (3 points depuis 1999) sous l'effet du rapprochement des espérances de vie des hommes et des femmes.

En contrepartie de l'accessibilité (emploi, équipements...), près de trois habitants sur quatre sont potentiellement exposés à la pollution au dioxyde d'azote (NO₂) au-dessus de la valeur limite annuelle (40 µg/m³). Sur ce point, la différence est très marquée entre la capitale (à l'exception des 13^e et 14^e arrondissements) et le reste de la métropole parisienne. L'amélioration de la qualité de l'air, un enjeu important pour les pouvoirs publics, passe notamment par le développement des mobilités douces. La pratique du vélo augmente, en lien avec la mise en place des aménagements cyclables (passant à Paris de 6 km en 1995 à plus de 600 km en 2014) et des services tels que Vélib' (20 000 vélos à Paris et dans 21 communes limitrophes). En parallèle, se développent des usages

mutualisés de la voiture (services d'autopartage, covoiturage, location de voiture entre particuliers...) comme Autolib' (2 000 véhicules dans 900 stations à Paris et 44 communes de la métropole) ou Mobizen.

Néanmoins, Paris bénéficie avec la Seine, les canaux, les bois et les autres espaces verts d'une présence d'eau visible et de végétation publique supérieures à la moyenne de la métropole parisienne.

Communes de l'ouest et de l'est proches de la grande couronne : des territoires moins bien desservis mais bénéficiant d'un air de qualité, d'espaces verts et de bonnes conditions de logement

Cet espace regroupe les communes proches de la grande couronne, situées à l'ouest de Paris, à l'est de la Seine-Saint-Denis et au sud-est du Val-de-Marne. Il compte 41 territoires de vie et 1,25 million d'habitants. Moins denses en emploi et en population que le reste de la métropole parisienne, ces territoires bénéficient d'une bonne qualité de l'air et d'une présence importante de végétation publique. Dans certaines communes, celle-ci représente jusqu'à la moitié de la surface grâce aux forêts et parcs (Boissy-Saint-Léger, Ville-d'Avray, La Queue-en-Brie, Saint-Cloud, Chaville et Meudon). L'eau est cependant peu visible sur ce territoire, à l'exception des communes situées le long de la Seine et de la Marne.

Dans ces territoires, les conditions de logement sont plutôt bonnes. Les taux d'effort dans le locatif privé sont inférieurs à la moyenne de la métropole. La suroccupation des logements reste assez peu répandue, sauf à Villepinte, Rosny-sous-Bois, Les Pavillons-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger ou Montfermeil. Les logements non équipés de salle de bains sont plutôt rares.

Les familles monoparentales et les personnes âgées vivant seules ne sont pas des situations fréquentes dans ces territoires. En revanche, les jeunes ont davantage de difficultés à accéder à un logement autonome : les trois quarts des jeunes (18-25 ans) natifs d'Île-de-France résident encore chez leurs parents.

Ces territoires sont assez mal desservis en transports en commun et les actifs sont plus dépendants de leur voiture. Seul un actif sur trois se rend à son travail en transport en commun, contre un sur deux dans la métropole parisienne. Moins d'un actif sur deux réside à moins de 30 minutes de son travail. De même, les habitants de ces territoires sont plus éloignés des équipements du quotidien (écoles, médecins,

commerces...). Seule une personne sur deux a accès à une bibliothèque à moins d'un kilomètre.

À terme, la mise en œuvre du nouveau réseau de transport Grand Paris Express devrait toutefois faciliter l'accessibilité des populations de ces territoires, en particulier aux bassins d'emplois et aux équipements structurants.

Communes au nord-est de Paris, au nord-ouest des Hauts-de-Seine et encadrant la Seine au sud de Paris : des territoires en difficulté, mais bénéficiant de logements abordables et de nombreux équipements

Ces 41 territoires de vie rassemblant 2,02 millions d'habitants présentent des atouts sur le plan environnemental. La Seine traverse de nombreux territoires et, dans l'ensemble, la qualité de l'air est bien supérieure à celle de la capitale (surtout à Clichy-sous-Bois, Sevran, Aulnay-sous-Bois).

L'offre en formation universitaire est particulièrement développée sur ce territoire. Il est le mieux équipé en universités avec Paris 8 basée à Saint-Denis, Paris-Nord à Villetaneuse, Paris-Ouest à Nanterre et Paris-Est à Créteil.

En contrepartie de ces atouts, les ménages disposent d'un revenu médian très inférieur à celui de l'ensemble de la métropole parisienne.

L'accès à l'emploi y est plus difficile que dans le reste de la métropole parisienne. Le nombre de places en établissements d'accueil de jeunes enfants est insuffisant au regard du nombre de naissances, ce qui peut constituer un frein supplémentaire à la vie professionnelle des femmes, ces dernières étant moins qualifiées qu'ailleurs. La suroccupation des logements, la monoparentalité et le décrochage scolaire sont plus fréquents sur ce territoire que dans le reste de la métropole. La décohabitation des jeunes, facilitée par les diplômes et l'accès à l'emploi, reste plus difficile dans ces communes, ce phénomène étant amplifié par le contexte de la crise.

Sylvaine Drieux, Corinne Martinez, Lauren Trigano
Insee Île-de-France
Sandra Roger, Pauline Virost
Ajur

Définition, méthodologie et zonage

La **qualité de vie** est une notion personnelle, intuitive et subjective dont la perception renvoie à des facteurs variant d'un individu à l'autre et en évolution au cours de la vie. Elle dépend des situations réelles et quotidiennes dans lesquelles se trouvent les personnes. Dans cette étude, la qualité de vie est abordée au travers d'indicateurs recouvrant les onze dimensions suivantes : équipements de culture, de sports et loisirs, éducation, égalité femmes-hommes, emploi-travail, environnement, équilibre travail-vie privée, logement, relations sociales, revenus, santé, transports.

Au total, 24 indicateurs ont été retenus pour établir la **typologie**. D'autres indicateurs, conservés dans un premier temps, ont été supprimés car trop corrélés aux 24 indicateurs précédents (participation électorale des citoyens, part de cadres, chômage de longue durée...). Ils ont cependant été utilisés parfois dans les commentaires en tant que de besoin. D'autres encore n'ont pu être insérés par manque de solidité ou d'informations sur l'ensemble du zonage : bruit, pistes cyclables, auto-partage... La méthode utilisée permet de comparer les territoires à travers les 11 thématiques, sans en privilégier une seule. Elle distingue les indicateurs qui différencient le plus les territoires les uns des autres et permet d'assembler ceux qui se ressemblent. Elle a abouti à un regroupement des territoires en 4 classes.

Dans cette étude, les indicateurs de qualité de vie sont analysés selon un découpage en **territoires de vie et en arrondissements parisiens**. À quelques exceptions près (regroupement de petites communes), les territoires correspondent aux communes de petite couronne. Certaines communes de petite couronne sont rattachées à des territoires de grande couronne et sont donc exclues de l'étude.

Les enjeux de la loi MAPTAM : une métropole solidaire et durable

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») du 27 janvier 2014 a créé la métropole du Grand Paris. Cette métropole regroupe la commune de Paris et l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Son périmètre pourra également englober, sous conditions prévues par la loi, les communes des autres départements franciliens appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant au moins une commune dans la petite couronne, ainsi que les communes en continuité avec une commune de la petite couronne. Dans cette étude, la métropole parisienne comprend Paris et toutes les communes de la petite couronne seulement.

La connaissance des différentes dimensions de la qualité de vie dans les territoires de la métropole parisienne vient nourrir l'élaboration du projet métropolitain de la future métropole du Grand Paris. Le périmètre prévu par la loi concernerait environ 7 millions d'habitants, dont la qualité de vie dépend très largement du logement, de l'emploi, des déplacements, du niveau de services, de l'environnement et de la solidarité.

Les principaux enjeux de cette loi sont la définition et la mise en œuvre d'actions métropolitaines afin :

- d'améliorer le cadre de vie de ses habitants ;
- de réduire les inégalités entre les territoires qui composent la métropole ;
- de développer un modèle urbain, social et économique durable.

Ces objectifs sont destinés à promouvoir une meilleure attractivité et compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national.

Pour en savoir plus

« Abécédaire de la future métropole du Grand Paris Carnet 1 : État des lieux thématique », Apur-IAU, septembre 2014.

« Abécédaire de la future métropole du Grand Paris Carnet 2 : Une métropole de toutes les échelles », Apur-IAU, janvier 2015.

R. Reynard, P. Vialette, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *Insee Première* n° 1 519, octobre 2014.

Les approches participatives de du bien-être des territoires

Julie Chabaud
Christien Keiff

Mieux vivre, bien-vivre... : des questions presque intimes deviennent collectives. Et pourtant les données et les méthodes d'approche restent celles d'un collectif de masse (sociologie, économie, statistiques), les mêmes qu'au siècle dernier, incapables de concevoir et de « calculer » cet intime collectif. Les présupposés, hypothèses de départ, restent ceux de la promesse du progrès technique : si les conditions matérielles de vie s'améliorent, si le revenu augmente, le bien-être de chacun et de tous augmente. Qu'importe si cela s'est avéré être une fausse promesse (cf. découplage richesse matérielle / sentiment de bien-être et paradoxe d'Easterlin¹⁷), l'appareil statistique et théorique est tout au service de cette démonstration, et ce depuis 50 ans, c'est dire si c'est solide. Parallèlement, la puissance publique organise son action au service du bien-être de tous, du « mieux vivre ensemble », « vivre mieux ensemble », etc. en agissant sur les conditions de vie, le cadre de vie (cf. Palo Alto 70's), d'un intérêt collectif baptisé intérêt général. Récemment, de nombreux analystes ont démontré la faillite d'une action collective dont les bénéfices ne sont pas perceptibles pour les individus (cf. Guilly). Cette absence de perception des liens entre bien-être individuel et bien-être collectif voire biens communs s'incarne dans la désaffection des habitants vis-à-vis des institutions et des décideurs politiques. Rendre lisibles ces liens et interdépendances entre bien-être individuel et bien-être collectif, ce n'est pas œuvrer pour l'individualisme mais bien reconnaître la place de l'individu dans le collectif (tous irremplaçables C. Fleury), reconnaître les liens, et permettre de dévoiler des écosystèmes humains vivants dans lesquels chacun, individu ou organisation, a une place.

Malgré l'appétence des discours autour du bien-être, du bien-vivre, du mieux être, il reste difficile de traduire concrètement les changements de postures que devrait provoquer cette émergence de l'individu, de l'intime dans le collectif. C'est difficile pour les élus ; c'est difficile pour

(17) Le paradoxe d'Easterlin tient son nom de l'économiste qui l'a mis en évidence en 1974 : une hausse du PIB ne se traduit pas nécessairement par une hausse du niveau de bien-être ressenti par les individus.

l'administration ; c'est difficile pour les experts ; c'est difficile pour les habitants ; c'est difficile pour tout le monde... Mettre le bien-être au cœur du projet de société, au cœur des projets politiques et des projets territoriaux suppose un réajustement des rôles, un questionnement des modèles d'analyse et une confrontation bienveillante des légitimités et subjectivités.

Et aussi un peu de simplicité : **si on demandait aux habitants ce qui fait leur bien-être aujourd'hui et ce qui ferait leur bien-être demain ?**

Il n'y a pas de panacée. Il y a les choses qu'on a déjà essayées et celles qu'on n'a pas encore essayées. Faire du bien-être de tous la nouvelle boussole du progrès et faire que la définition de ce qui fait bien-être et mal-être soit assurée par les citoyens eux-mêmes, cela, on n'a pas vraiment essayé...

En Gironde, en 2013, a été menée une évaluation proactive par les pairs de l'Acte 2 de l'Agenda 21¹⁸. L'objectif était, sur la base du bilan, de dessiner à quoi devait ressembler l'Acte 3 du projet territorial de développement durable. Trois dessins se sont imposés. Le premier, la « cuisine girondine », figurait l'Agenda 21 local comme espace d'expérimentation où chacun venait avec ses goûts, ses savoir-faire, ses envies, ses épices évidemment bio, locales et de saison, tester et partager de nouvelles recettes. Le deuxième, le « ressort citoyen », esquissait un projet territorial dans lequel la collectivité sort du premier plan tout en veillant à garantir la montée en capacité¹⁹ de tous les acteurs et habitants du territoire ; l'Agenda 21 local devient cadre d'émergence d'un écosystème bienveillant et capacitant, inclusif, solide et résilient. Le troisième, le « tapis noué de coresponsabilité », s'appuie sur les pratiques iraniennes de fabrication de tapis qui ne sont pas seulement tissés mais noués... La trame du tapis est composée de fils qui sont ceux de la géographie, des paysages, de l'histoire, de la culture, des traditions,

(18) L'évaluation proactive par les pairs a été menée sur trois journées dans des lieux atypiques par un groupe hybride composé de 5 citoyens ayant participé au premier panel d'évaluation, 5 référents des directions générales adjointes du Département, 5 membres du réseau des Agendas 21 de Gironde, 5 référents Agenda 21 d'autres départements français et 5 représentants des grands réseaux nationaux œuvrant pour les territoires durables. Elle a bénéficié de l'accompagnement d'un prestataire en évaluation des politiques publiques (Planète Publique) et d'autres spécialistes en design des politiques publiques (SDS, Strategic Design Scenario).

(19) *Empowerment*, pouvoir d'agir, capacitation, *empouvoirement*, *empuissement*...

du sol, des spécificités locales. Ces fils croisent les fils des objectifs mondiaux du développement durable, les cinq finalités du cadre de référence national. Sur ces fils entremêlés, chacun, individu, collectif, entreprise, organisation, vient « nouer » ses compétences et ses moyens à la fois contribuant et bénéficiant de la solidité et de la beauté de cette œuvre collective... Mais pour que chacun ait envie de s'exprimer et de se lier en se nouant dans ce tapis de coresponsabilité, l'objectif ne peut être que partagé par tous et bénéfique : le bien-être pour tous pour aujourd'hui et pour demain est le seul objectif qui paraît légitime pour cette co-construction.

C'est pour cela que la Gironde a lancé, en partenariat avec le Comité régional des Agenda 21 (DREAL, Région Aquitaine, Graine Aquitaine...), Cap sciences et la Fabrique Spinoza, une vaste consultation sur ce qui faisait le bien-être pour les Girondins, pour aujourd'hui et pour demain. Cette consultation, « la caravane Rio 21 », s'est appuyée sur un questionnaire en ligne et sur l'animation d'ateliers et de débats dédiés. À grands traits, les conclusions de cette consultation sont que les principaux critères de bien-être sont liés à la qualité des relations personnelles et sociales et que l'environnement apparaît comme critère primordial de ce qui fera bien-être demain.

Et si le projet territorial de développement durable avait pour unique objectif le bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain ?

Il s'agit finalement de comprendre pleinement le premier article de la déclaration du Sommet de la Terre de Rio en 1992, socle de l'Agenda 21 mondial et de sa traduction opérationnelle dans les Agendas 21 locaux.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Le fait de mettre l'humain au cœur a été oublié au profit de programmes d'actions essentiellement techniques, manipulables par des ingénieurs et ne dérangeant pas fondamentalement les habitudes d'aménagement et d'investissement, ni les circuits de décisions ni les postures. On ne se refait pas. Les êtres humains sont considérés sous l'angle de la sensibilisation, essentiellement, et, un peu et ponctuellement, de la consultation. Ils sont agis plus qu'agissant, appelés à des comportements vertueux prescrits, dictés par des sachants. Les collectivités engagées dans le développement durable ont beaucoup gagné en technicité et en reporting mais pas nécessairement en sens ou en humanité.

Sur la base des résultats de la consultation citoyenne, une vaste concertation a été organisée auprès des élus et directions du Département de la Gironde et de ses partenaires locaux mais aussi auprès de personnalités qualifiées (philosophes, écrivains, prospectivistes...) pour répondre à une question finalement simple : voilà ce que les Girondins décrivent comme faisant leur bien-être, si l'on voulait vraiment améliorer le bien-être des Girondins par rapport à ce qui compte pour eux, sur quoi faudrait-il agir en priorité ? Des axes transverses se sont dégagés de manière très nette et constituent aujourd'hui les 3 défis de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde. Le premier, le défi de la capacité alimentaire pour tous, dans ses dimensions sociales et territoriales, s'est imposé comme prioritaire. Ce fut une surprise. Le deuxième, les mobilités choisies, concerne le libre choix de ses parcours de vie (dimensions économie, habitat, transport + numérique). Le troisième, l'autonomie énergétique, toujours dans ses dimensions sociales et territoriales, n'est pas ressortie des concertations. Mais concerter n'empêche pas d'ouvrir les yeux sur le monde tel qu'il est et de pouvoir poser des défis territoriaux et politiques même si ceux-ci ne sont pas encore suffisamment perçus et compris...

Chaque défi est assorti de cibles de transformation à 20 ans pour chacune des finalités du développement durable : 100 % bio-local, 0 pesticide, 0 gaspillage, 0 consommation de terres alimentaires, 100 % de concertation... Aucune cible ne peut être atteinte par un acteur seul. Les viser suppose la mise en place d'une stratégie de coresponsabilité sociétale. L'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde est un laboratoire de coresponsabilité sociétale. Pour chaque défi, le Département identifie la part qu'il a dans l'atteinte des cibles. Il identifie aussi les autres acteurs qui ont une part (cartographie des parties prenantes). Ensuite, il estime quelle part il fait de sa part et met en œuvre une stratégie pour faire sa part à 100 %. Faire sa part à 100 % pour le Département c'est aussi mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour qu'elles fassent de même. Chaque cible mobilise des cultures d'acteurs différents ; il n'y a pas une manière unique d'atteindre les cibles mais une boîte à outils et un processus décrit sous l'appellation « mode labo ». Le mode labo, alternative au mode projet, ne part pas de là où on est mais part de là où on veut aller... Et là où on veut aller, par l'atteinte de ces cibles, c'est le bien-être pour tous, pour aujourd'hui et pour demain. Il n'y a pas plusieurs scénarios, mais une ambition et sans doute de très nombreux chemins pour y arriver.

Pour ne pas retomber dans les travers naturels de la technocratisation et de la technicisation des objets, il faut mettre en tension

ces développements avec une expression citoyenne et continue de ce qui fait bien-être et mal-être pour les Girondins. C'est le sens de l'implication du Département dans le déploiement de la méthode participative ascendante SPIRAL et dans la gouvernance du réseau Together France, réseau des territoires de coresponsabilité pour le bien-être de tous.

Les discours sur le développement durable, les injonctions à l'éco-citoyenneté et les plans d'actions techniques sont devenus pour beaucoup inentendables voire insupportables. Ils n'ont pas « changé la vie ». Il y a des avancées, des améliorations mais ce n'est pas à l'échelle.

Et si on déployait une méthode adaptée ?

Il faut trouver des méthodes qui mettent l'humain au cœur vraiment, tout le temps. Des méthodes qui prennent comme point de départ ce qui compte pour les personnes, ce qui fait leur bien-être et leur mal-être. Mais des méthodes qui fassent aussi de l'amélioration du bien-être et de la diminution du mal-être le point d'arrivée, ce à l'aune de quoi on évalue ce que l'on a fait.

La méthode SPIRAL, créée par le Conseil de l'Europe, est un outil participatif, ascendant et collaboratif, d'élaboration de programmes de coresponsabilité pour le bien-être de tous. Elle permet de créer des indicateurs pour définir et mesurer le bien-être des acteurs et citoyens d'un territoire par les acteurs et les citoyens de ce territoire. Elle mène à l'élaboration d'une vision partagée du bien-être pour tous, générations futures incluses. Ainsi, chacun peut participer et contribuer à l'amélioration du vivre ensemble et du bien-être sociétal.

En 2015, la démarche SPIRAL a été particulièrement dynamique en Gironde. Sur cette seule année, 1 000 facilitateurs ont été formés en France, dont 450 en Gironde (citoyens, réseaux associatifs, agents, élus, collaborateurs de cabinet, chefs d'entreprises, salariés, cabinets de consultants, coachs...). Des ateliers de parole avec des publics jeunes (450 jeunes mobilisés) ont outillé la partie qualitative de l'élaboration de l'Acte 2 du Manifeste de la jeunesse. Deux Pôles territoriaux de solidarités (Graves et Hauts de Garonne) ont mobilisé, aux côtés du Comité de direction générale adjointe à la Solidarité, CODGAS, la méthode SPIRAL auprès de l'ensemble des agents de ces pôles, soit 300 agents. La démarche SPIRAL en tant que telle et l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde ont été retenus pour la campagne My Positive Impact

par le Comité scientifique de la Fondation Nicolas-Hulot comme 2 des 100 solutions françaises pour lutter efficacement contre le changement climatique. L'Acte 3 de l'Agenda 21 a également obtenu le Trophée de la concertation décerné par *La Gazette des Communes et Décider ensemble* dans la catégorie « outil innovant » pour le déploiement de SPIRAL.

Le réseau Together France a par ailleurs reçu un soutien financier et un appui de la Commission interministérielle à l'égalité des chances et du Commissariat Général au développement durable. La boîte à outils des facilitateurs SPIRAL en Gironde a été publiée en septembre 2015. Basé sur les retours d'expériences girondines, ce guide permet de faciliter le lancement d'une démarche SPIRAL au regard des enseignements des pionniers de la démarche dans le département.

Dans le cadre de la convention de partenariat entre l'université de Bordeaux Montaigne et le Département de la Gironde, la promotion de Master 1 de Gestion territoriale du développement durable travaille actuellement sur SPIRAL et Gironde. Les principaux points du projet tuteuré reposent sur l'animation de séquences SPIRAL auprès de publics étudiants, l'analyse de la base de 7 200 critères (à ce jour) de bien-être et mal-être en Gironde et la formalisation d'une grille d'analyse de la coresponsabilité.

Une expérimentation SPIRAL auprès des publics bénéficiaires du RSA vient d'être initiée sur le territoire des Hauts de Garonne. Une plateforme multi-acteurs est en cours de constitution, associant l'ensemble des personnes concernées (bénéficiaires, travailleurs sociaux, élus, structures relais...).

Le ministère du Développement durable a acté la mise à disposition des CEREMA, Centres d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, de France pour l'accompagnement du déploiement de la méthode SPIRAL en lien avec les Agendas 21 locaux. En Gironde, 3 territoires ont été sélectionnés par le ministère : Lacanau (lancement de l'Agenda 21 participatif avec la méthode SPIRAL), Saint-Denis de Pile (création d'un forum citoyen avec la méthode SPIRAL) et Gujan-Mestras (co-évaluation participative de l'Agenda 21 avec la méthode SPIRAL). La Mission Agenda 21 du Département de la Gironde participera à ces accompagnements, tout en conservant la dynamique territoriale avec l'ensemble des acteurs et des territoires de coresponsabilité girondins (GAP, Groupes d'Analyse de Pratiques et REX, Retours d'Expériences) et les liens avec les réseaux nationaux et internationaux.

Et si on prenait de nouveaux indicateurs comme boussole du progrès ?

En matière d'indicateurs, de nouvelles démarches se rejoignent partout dans le monde : le « Buen Vivir » en Amérique du Sud, le « Right Livelihood » en Asie, le « Gross National Happiness » au Bhoutan, SPIRAL (en Europe et en Afrique). Tous sont empreints de leurs parcours, de leurs histoires, de leurs cultures et tous convergent vers des trajectoires communes : observer pour transformer, définir de nouvelles boussoles de progrès de la société avec et pour les citoyens, pour un bien-être de tous aujourd'hui et demain, et un mieux vivre ensemble.

La première évaluation participative de l'Agenda 21 en 2009 avait révélé une attente citoyenne de meilleurs indicateurs d'évaluation capables de répondre à la question « En quoi c'est mieux ? ». La réponse se devait d'être cohérente et d'être construite avec « les citoyens » d'où un cahier des charges de contraintes :

- construire un référentiel partagé, associant les avis d'experts de thématiques, de décideurs institutionnels et politiques et de citoyens ;
- croiser les savoirs experts et les savoirs profanes. Même les techniciens étaient sollicités sur des avis en dehors de leurs champs d'expertise et personne n'est considéré comme seul légitime dans l'expression de son savoir ;
- ne pas tomber dans la fascination pour la donnée. La question du sens devait être prépondérante ;
- stabiliser un référentiel réaliste. Les indicateurs devaient être mesurables, existant pour les territoires français, accessibles gratuitement et libérables publiquement ;
- se situer dans l'espace. Le référentiel ne doit établir aucun palmarès pour dire qui est le meilleur ou le moins bon, mais doit pouvoir permettre de se situer. Il est donc nécessaire que les données soient disponibles pour tous les départements.

Il s'agissait aussi d'être cohérent avec les grands cadres existants. Il s'est adossé naturellement au Cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable qui définit cinq finalités (Épanouissement, Cohésion, Climat, Biodiversité et Production et consommation responsables) et cinq éléments de démarche regroupés dans un indice de gouvernance.

Pour aller à nouveau à la rencontre des acteurs et citoyens, il n'a pas été question d'inviter, voire de convoquer les personnes sur un sujet qui pouvait sembler obscur de prime abord. Le parti a été pris plutôt d'aller à leur rencontre, un par un et de prendre le temps de l'échange. Petit à petit un phénomène d'adhésion a permis d'organiser

des rencontres croisées, de petits groupes d'échanges... La question de départ n'était pas celle de l'indicateur, mais bien celle du sens : « Qu'est ce que pour vous la cohésion sociale ? », « Qu'est-ce que pour vous la biodiversité ? »... pour arriver petit à petit à la mesure : « Et vous, comment vous le mesurez ? ».

600 personnes ont co-construit une vision partagée de ce que nous souhaitons suivre et mesurer ensemble. Il n'y a pas réellement eu de consensus, mais plutôt consentement sur des observations qui restaient soumises à débat, mais étaient les plus acceptables par tous. Tous étaient conscients que le 1^{er} référentiel était critiquable, mais trois règles ont prévalu :

- transparence : pour pouvoir critiquer, encore faut-il accéder aux éléments complets de construction. Le choix a donc été fait de publier en open data l'intégralité des données et des méthodes de calcul, pour tous les départements de France ;
- le plus proche : toute critique inhérente au contenu du modèle devait être accompagnée d'une contre-proposition concrète. Ainsi il existe un modèle « rêvé » qui pourrait exister si toutes les données étaient disponibles et accessibles, et un modèle « pragmatique » qui fait avec l'existant ;
- la vérité à un instant T d'une communauté d'acteurs donnée : il n'y a pas de vérité absolue, mais plutôt une vision partagée au sein d'une communauté. Le pari est d'élargir progressivement le nombre des acteurs impliqués pour arriver à dégager une vision pleinement partagée et recevable pour tous, professionnels, élus et citoyens.

La méthode de calcul a été soumise à un groupe d'experts, en l'occurrence le Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR) dans une étude pilotée par Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice. Il s'agissait pour ces experts non pas d'émettre un avis sur le contenu du référentiel qui appartient aux acteurs eux-mêmes, mais bien sur la méthode utilisée pour effectuer les calculs. Cet avis a été rendu public.

La première version du Profil développement durable a ainsi pu être publiée dans le cadre du premier rapport de développement durable du Département de la Gironde en 2011. Le profil a été réactualisé en 2014 avec la création d'un indice synthétique unique : l'INDICE de BIEN-ÊTRE TERRITORIAL.

Depuis le travail se poursuit sans relâche. Un millier d'acteurs (environ 80 % de Girondins et 20 % à l'échelle nationale et internationale) ont été associés à la consolidation du Profil. Il a été partagé et porté au sein de l'Assemblée des départements de France. Une dizaine de départements français l'ont utilisé sur leur propre territoire, parfois en le complétant ou le critiquant.

Mais il y a des critiques inhérentes au modèle, notamment sur la compréhension de ces travaux par tout un chacun et sur la nature encore trop descendante du travail. L'idéal sera d'organiser la rencontre entre le Profil développement durable de la Gironde et les données citoyennes issues du déploiement de la méthode Spiral...

Concevoir des indices territoriaux de bien-être ne suffit pas car il ne s'agit pas uniquement d'observer la situation mais bien de la transformer. Aucun acteur n'a seul la compétence, les moyens, la responsabilité d'améliorer la situation. C'est affaire de coresponsabilité. Mais encore faut-il que chacun puisse apprécier sa part de responsabilité dans un écosystème de coresponsabilité sociétale territorial pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain. Cela suppose de nouvelles méthodes et de nouveaux outils.

Et si on mesurait la coresponsabilité pour le bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain : la part de chacun, là où chacun en est dans l'exercice de son 100 % de responsabilité, les efforts individuels et collectifs qui restent à fournir... ?

Le nouveau Graal est depuis moins d'une dizaine d'années devenu l'Indicateur. Les commissions d'experts se succèdent, rendant des avis toujours plus construits ; chaque grande organisation, grande institution est aujourd'hui tenue de proposer, construire et se positionner au regard de ces nouveaux indicateurs. Mais le diable se cache dans les détails et observer les indicateurs permet de révéler des choix de société fondamentaux qui échappent encore trop aux citoyens. Surtout, derrière, l'indicateur ne dit rien du changement nécessaire pour permettre une amélioration tangible de la situation. On cherche les dix plus beaux indicateurs à mettre en vitrine, surfer sur la vague du changement pour que rien ne change. L'effort est louable et il ne manque pas grand-chose pour transformer l'essai : une réelle démocratie des indicateurs et une mesure de la responsabilité de chacun dans l'amélioration effective des situations individuelles, collectives et sociétales.

Un petit groupe hybride de 25 personnes composé d'agents de collectivités et de l'État, d'élus, d'entreprises et d'associations a travaillé en Gironde pendant 18 mois pour élaborer un « modèle de contribution ». L'idée de départ est simple : matérialiser un outil de mesure de la coresponsabilité identifiant les parts de chacun au regard d'une situation territoriale. Malgré les efforts de benchmarking, le groupe n'a trouvé que peu de ressources extérieures sur lesquelles s'appuyer. Un prototype a donc été élaboré. Il permet, sur un simple

calculateur Excel de s'identifier (nature et taille de l'organisation ou du foyer), de renseigner sur un questionnaire auto-administré la portée des actions actuellement menées. Ceci fait s'affiche instantanément le partage des responsabilités entre acteurs, mais aussi et surtout un calcul de l'effort qui reste à fournir collectivement et individuellement pour parvenir à un optimum local. Il est ensuite possible de travailler à la répartition des responsabilités dans l'amélioration des situations (est-ce que c'est principalement le rôle de l'État, ou au contraire des entreprises, ou encore est-ce que ce sont les citoyens qui détiennent les principaux leviers ?)

Il est évident que ce calculateur, malgré ses équations réelles, ne présente pas une vérité scientifique indiscutable. C'est un outil de médiation et de matérialisation visuelle des intersubjectivités. Pour l'étalonner, le groupe de travail a administré un questionnaire très simple auprès des acteurs à partir de deux grandes questions : « À combien estimez-vous votre part de responsabilité dans ce domaine ? », « À combien estimez-vous la part de responsabilité des autres ? ». Au final, la somme des responsabilités auto-attribuées faisait moins de 100 et la somme des responsabilités attribuées aux autres faisait bien plus de 100. Et c'est là que pouvait démarrer un dialogue passionnant, étant entendu que par hypothèse nous travaillons sur notre 100 % de responsabilité individuelle et collective à notre échelle.

Enfin le calculateur permet de mesurer son ECO (étalon de coresponsabilité) qui présente sur une échelle de -100 à 100 la réponse à la question « Et si tout le monde faisait comme moi ? ».

Ce calculateur a aujourd'hui fait l'objet de nombreux tests, aussi bien à l'échelle locale (sur la question du logement par exemple) qu'à l'échelle internationale (pour tester l'adéquation des propositions des États à la COP21 dans l'atteinte de l'objectif de contenir le changement climatique à 2 degrés). Sa principale évolution récente consiste à l'utiliser dans la mesure de l'atteinte d'un futur souhaité et non pas seulement dans l'amélioration d'une situation de départ.

Et si on incarnait une spirale de la coresponsabilité pour le bien-être de tous, pour aujourd'hui et pour demain dans laquelle chacun puisse trouver sa place ?

Une spirale de coresponsabilité permet à chacun de trouver sa place et de penser et d'agir en situant sa contribution dans une chaîne bienveil-

lante de responsabilités individuelles et collectives, locales et globales pour le bien-être de tous, aujourd'hui et demain.

Dans tous les chantiers du Labo'M21, la Spirale de coresponsabilité est représentée graphiquement. Par exemple, sur le défi capacité alimentaire, défi prioritaire de l'Acte 3 de l'Agenda 21, il s'agit de définir, dans le 100 % de responsabilités locales permettant d'atteindre les cibles fixées, quelle est la part de chaque partie prenante. Ensuite, chaque partie prenante est invitée à évaluer la part qu'elle fait de la part qu'elle a. S'instaure ainsi un dialogue pour que, dans l'écosystème territorial, nous fassions tous notre part à 100 %. Mais tout ne se joue pas dans le 100 % des capacités locales. D'abord, des cadres mondiaux, européens, nationaux ou régionaux, impactent, en facilitation ou en contraintes l'expression des capacités locales. Il s'agit d'identifier ces cadres à toutes les échelles. Le parti pris du réseau des Agendas 21 de la Gironde est de travailler l'opérationnalité des chantiers dans une perspective de cohérence, convergence et congruence avec les cadres supra-territoriaux. Cette approche consolide une stratégie locale explicitement contributive dans laquelle chaque partie prenante trouve aisément sa place sans avoir le sentiment d'être instrumentalisée. Ensuite, la résolution des questions locales n'est pas toute dans les mains du 100 % de capacités et de responsabilités locales. Outre ce 100 % horizontal, à l'échelle du territoire, il va s'agir d'identifier la part du 100 % local dans l'atteinte de chaque cible. Cela signifie qu'il faut également concevoir une spirale de coresponsabilité verticale où l'on va, sur un sujet donné, identifier la répartition des parts de responsabilités à chaque niveau. Rendre lisible sur la spirale de coresponsabilité un système dynamique inclusif où chacun peut situer sa part et celle des autres permet une qualité de dialogue et d'implication solide et positive.

La puissance de l'approche par le bien-être est de reconnaître la subjectivité, la diversité des points de vue. La démarche est profondément inclusive. Elle reconnaît la légitimité de chacun à fonder la vision de nouveaux caps à partir de ce qui compte vraiment. La coresponsabilité reconnaît les capacités de chacun qui sont connectées et catalysées dans un projet stratégique territorial qui se traduit opérationnellement à court, moyen et long terme. Elle permet également de redéfinir, à l'aune de ce qui compte vraiment, la juste place de l'action publique dans cet écosystème.

Pour conclure, c'est une approche qui met en avant le sens du collectif en résonance avec les vibrations individuelles et qui organise les conditions d'une co-action réellement à la hauteur des enjeux. Pas de baguette magique dans le kit d'outillage pourtant, pas de garantie mais une envie de pari : « Au pire, ça marche »²⁰.

Julie Chabaud

Responsable de la mission Agenda 21
du Conseil départemental de Gironde

Sébastien Keiff

Coresponsable de la mission Agenda 21
de Giron20

(20) Titre de la Web émission de l'Institut des Futurs souhaitables. <http://www.futurs-souhaitables.org/article/au-pire-ca-marche-la-web-emission-de-linstitut-des-futurs-souhaitables/>

L'... une nouvelle
régénérati
symbiotique,
du territoire

Delannoy

Quelle serait une économie de prospérité ? Il s'agirait d'une économie qui augmente le bien-être social, qui fournit en suffisance les besoins essentiels - une nourriture variée et saine, une eau et un air sain, un abri confortable -, une économie où l'individu peut épanouir ses talents, où il peut vivre sa vie de famille, avec ses enfants et avec ses aînés, enrichir ses connaissances et ses rencontres. Ce serait aussi une économie qui protège les équilibres écologiques de la planète, puisque la vie de l'être humain y est intimement liée.

Lorsqu'une abeille butine une fleur, elle y prend sa nourriture mais elle transporte aussi le pollen qui permettra à la fleur de se reproduire : son activité régénère la fertilité du milieu dont elle dépend. Lorsqu'un fauve se nourrit d'un herbivore, il protège la savane d'une exploitation excessive et permet au milieu de se régénérer. C'est ainsi l'ensemble du fonctionnement du vivant : son économie - de *oeko-nomos*, la gestion de la maison et de la maisonnée - est durable par ce qu'elle est régénérative. C'est aussi une économie d'une extraordinaire croissance. Depuis près de 4 milliards d'années que la vie s'est formée sur terre, elle n'a cessé de croître et de se complexifier.

Étonnamment, dans notre façon d'évaluer notre activité économique, nous ne disposons pas des indicateurs mesurant ce type de prospérité : nous savons mesurer la régénération financière, nous savons mesurer le taux d'activité, nous commençons à chercher à mesurer l'importance des impacts écologiques ou sociaux... Mais nous sommes très mal outillés pour mesurer comment les activités économiques se couplent à ce qui fait vraiment la qualité de la vie humaine. Cette considération semble hors de notre paradigme. Est-ce parce que ce type d'économie nous semble hors de portée ? Est-ce parce que nous considérerions, tout compte fait, que ce n'est pas l'objet de l'économie ? Dans ce cas quel est dont l'objet d'une « gestion de la maison et de la maisonnée » ?

Depuis les années 1960-1970, il semble que nous assistions à un total renouveau économique et productif. Il semble que cette économie de la prospérité est en train de naître : une économie régénérative de ses ressources, créatrices de nouvelles, ancrant sa productivité et sa croissance à son territoire local.

Il s'agit d'une économie symbiotique qui couple la croissance des activités humaines avec la régénération des liens sociaux et des écosystèmes.

40 ans, 3 révolutions, une seule et même économie

Depuis 40 à 50 ans, de grandes innovations économiques et productives ont émergé. Elles ont pour caractéristique de minimiser les externalités²¹ négatives écologiques et de produire des externalités positives économiques et sociales, voire écologiques. Elles repensent les façons de produire et d'échanger.

La première de ces révolutions est celle d'une **production reconnectée au vivant**. C'est l'ingénierie écologique, l'agro-écologie et la permaculture. Dans cette révolution, la vision du vivant change : les écosystèmes ne sont plus vus comme des ensembles inertes et au mieux décoratifs, mais comme le siège d'une grande puissance technique, bénéficiaire de 4 milliards d'années de recherche et développement. Mis au cœur du système productif, ils répondent aux besoins essentiels des sociétés humaines, qui sont elles-mêmes des sociétés vivantes. Ils fournissent des fonctions, des matériaux et des molécules utilisables en médecine et en chimie verte. Ils sont multifonctionnels et favorisent la création de nouvelles activités économiques. Ils produisent des paysages de qualité, sont intégrables au cœur de la ville et favorisent les rencontres sociales et la régénération physique et mentale. Ils allient les capacités techniques du vivant avec la puissance organisationnelle humaine. L'efficacité économique et le rendement par unité de surface de l'ingénierie écologique sont élevés : l'épuration des eaux d'un équivalent habitant atteint 0,5 à 1 m² quel que soit le climat et présente des coûts d'implantation et d'usage inférieurs aux centrales d'épuration classiques²², la productivité économique par unité de surface du maraîchage permaculturel a été mesurée 10 fois supérieure aux techniques conventionnelles²³, son utilisation pour l'infiltration des eaux de pluie a réduit les coûts de 66 % par rapport au redimensionnement des égouts dans la ville de Lyon²⁴ et de 30 % dans la ville de New York²⁵.

(21) Une externalité est la capacité d'un agent économique à créer, par son activité, un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite (externalité positive), ou au contraire une désutilité, un dommage sans compensation (externalité négative).

(22) Entretien personnel avec Thierry Jacquet, directeur de la société Phytorestore, novembre 2015, et Véronique Arfi, directrice de la société Phytorem, septembre 2013.

(23) S. Guégan, F. Léger, G. Chapelle et C. Hervé-Gruyer, *Maraîchage biologique permaculturel et performance économique*, rapport d'étape 1 & 2. INRA, Agroparis tech, Biomimicry Europa, UMR SADAPT, Ferme du Bec Hellouin et Institut Silva, 2011-2013.

(24) D. Laperche, « Gestion des eaux de pluie : l'infiltration, la solution de demain ? », *Actu-environnement*. Récupéré sur <http://www.actu-environnement.com/ae/news/gestion-eaux-pluie-infiltration-solution-demain-21721.php4> 22 mai 2014.

(25) City of New York., PlaNYC progress Report, 2013.

La seconde révolution est celle de l'économie circulaire. Elle apporte une nouvelle vision de la gestion de la matière. D'un modèle « j'extrait, je transforme, je consomme, je jette », l'industrie cherche à récupérer la matière utilisable. Les modèles d'écologie industrielle, où des parcs industriels se structurent en écosystèmes, réalisent jusqu'à 30 % d'économie de matière première et de consommation d'énergie²⁶. En Île-de-France, l'autopartage diminue le parc automobile des abonnés de 23% à 66% et l'encombrement de l'espace public de 2 à 6 places de stationnement par véhicule autopartagé²⁷. Dans ces modèles de vente d'accès à l'usage, la régénération de la matière première peut aller jusqu'à 90 %²⁸. Généralisée cette logique pourrait faire basculer le centre de gravité des places de marché du mondial au local²⁹.

La troisième grande révolution est celle de l'économie collaborative et « du pair à pair ». En pleine croissance notamment depuis le milieu des années 2000, elle concerne la société. Avec l'arrivée d'Internet, les systèmes d'entraide, de partage des connaissances, de co-production qu'on connaissait à l'échelle des villages deviennent mondiaux. Le pair à pair est une production libre et repose sur la collaboration d'acteurs autonomes et reliés. L'économie du pair à pair est une économie créatrice de communs. Elle s'étend aujourd'hui à tous les domaines de l'économie, conception, production, échanges y compris monétaires, entrepreneuriat et de plus en plus, le pair à pair s'étend aux modes de gouvernance. Si les modèles savent encore mal redistribuer la valeur, ils commencent à trouver leurs modèles économiques, via la création de licences adaptées et de structures juridiques telles que des coopératives ou des fondations.

Prises ensemble, ces trois révolutions touchent toutes les activités humaines : l'agriculture, l'énergie, la construction, la production de biens et services...

Leur conjonction est stratégique car elles touchent à trois grands éléments socles de l'économie : la technosphère, la biosphère et la sociosphère. Et surtout, il apparaît que les acteurs ont développé les mêmes façons de se structurer.

(26) S. Erkman, *Vers une écologie industrielle*, Éditions Charles Leopold Meyer, 2004.

(27) G-T, ADEME, *L'autopartage en trace directe : quelle alternative à la voiture particulière ?*, 2014.

(28) J. Van Niel, « L'économie de fonctionnalité : principes, éléments de terminologie et proposition de typologie », *Développement Durable et Territoires*, 5(1), février 2014. Récupéré sur <http://developpementdurable.revues.org/10160>

(29) D. Cohen, *Sortie de crise. Vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance ?*, Centre d'analyse stratégique, Paris, 2009.

Six principes communs de fonctionnement

La découverte majeure réalisée en se centrant sur le fonctionnement de ces nouveaux modèles capables d'inverser la tendance d'une production d'externalités négatives à celle d'externalités majoritairement positives, est que, quelle que soit leur activité, ces acteurs ont procédé de la même façon.

Leur efficacité repose systématiquement sur un fonctionnement collaboratif, bien que n'excluant pas la compétition ; sur la culture d'une diversification des ressources, qu'elles rassemblent sur des territoires communs de flux de nature physique, ou de nature immatérielle comme des territoires d'intérêts ou de valeurs ; sur l'utilisation des services rendus par les écosystèmes qu'ils soient vivants, humains ou industriels qui renouvellent matière, fonctions, et informations, à un niveau qui peut être supérieur à celui initial. Cette faculté est le socle leur permettant d'améliorer la compatibilité des activités humaines avec les équilibres biogéochimiques et physiologiques de la planète, soit en concourant à diminuer leurs impacts, soit en les régénérant.

Ces observations ont conduit à déterminer les six principes suivants :

1. **la compatibilité avec les équilibres planétaires** : il préside au maintien des conditions de renouvellement des ressources ;
2. **l'utilisation des services issus des écosystèmes** : il préside au renouvellement des ressources, qu'elles soient des biens ou des services ;
3. **l'efficacité maximale** : il préside à la minimisation de la dispersion des ressources pour un service rendu ;
4. **la collaboration** : il définit l'architecture des flux et préside à la rencontre libre des ressources entre elles de façon directe ou avec un intermédiaire maximum ;
5. **la territorialisation** : il préside à la circulation équipotente des ressources dans un espace commun ouvert ou fermé ;
6. **la diversité des ressources et capacités mises en circulation** : il préside à la présence des facteurs de production indispensables à l'économie et au maintien de leur individuation.

Couvrant toutes les activités économiques, structurées de la même façon, ces logiques économiques et productives assemblées forment un système économique complet.

La publication académique des résultats de cette recherche est en cours : ces six principes, associés aux trois sphères d'influences mentionnées et aux champs de la production, de la consommation finale et de la

gouvernance forment un modèle permettant de décrire l'ensemble de cette nouvelle économie.

Une économie régénérative et symbiotique

Lorsque l'ensemble est réuni, il se crée une économie de type symbiotique et régénératif : les externalités positives produites par les uns sont les facteurs de production des autres. Le territoire augmente en ressources : énergie, matière, innovations, connaissances... Il devient un biotope économique productif dont les entités sont reliées par l'investissement, la production et l'approvisionnement, la redistribution de la valeur, les échanges de biens, de services, d'information.

Un parc, un square deviennent épurateurs des eaux usées, nourriciers, tout en produisant du bien-être individuel et social. Écosystèmes de steppes sur ses toits, zones humides et forêts jardins à ses pieds, l'habitat urbain est renouvelé. La ville devient écosystème : elle transforme ses besoins en ressources, ses déchets en plus-value. Chaque mètre carré devient productif. Elle est multifonctionnelle et relocalise au même endroit habitat et emploi.

La ville écosystème est une ville intelligente. L'infrastructure numérique double les infrastructures physiques : en connectant les objets, elle rend les flux d'énergie, d'eau et de déchets plus efficaces. En connectant les hommes et leurs activités, elle densifie les échanges sociaux et commerciaux. Les habitants reprennent pouvoir sur leurs infrastructures numériques qu'ils co-construisent en *open source* et dans lesquels ils investissent avec leurs territoires³⁰.

Plus autonome, elle crée davantage de valeur. Sensible, elle transforme ses habitants autant que ses habitants la transforment. Écologique, elle se réintègre aux cycles du vivant. Visuelle, elle transforme l'imaginaire. Rares sont les lieux qui combinent déjà toutes ces fonctions. Là où ils existent ou là où quelques-unes de ces fonctions sont combinées, on observe que la création de valeur est multipliée³¹, le bien vivre ensemble renouvelé, les émissions carbone diminuées voire absorbées.

(30) Tel le développement de la plateforme de réseau local *open source* Communecter, dans l'île de La Réunion et qui commence dans quelques villes françaises.

(31) Raphaël Souchier, *Made in local*, Ed Eyrolles, 2013. Lorsqu'un artisan, un commerçant ou une entreprise s'approvisionne sur son territoire, la génération de la valeur pour le territoire (emplois, fiscalité, etc.) est multipliée par 3 à 4. Si on ajoute les potentiels du pair à pair et de l'ingénierie écologique, cette création de valeur est multipliée.

À l'échelle du territoire, les villes se couplent avec leur bassin de vie et les ressources de leurs bassins versants. L'agglomération de New York, par exemple, a résolu la dégradation de son eau potable en menant des politiques de préservation de ses zones de captage au Nord de l'État, constituées d'espaces forestiers, de grands lacs et d'espaces agricoles. Elle a réalisé 70 % d'économie par rapport à l'implantation d'usines de potabilisation. Les investissements ont conduit à la multiplication des circuits courts alimentaires et à un accroissement de l'offre touristique. En 25 ans, cette politique a généré 40 000 emplois et 100 millions de dollars par an en chiffre d'affaire touristique³².

L'économie symbiotique propose ainsi un nouveau sens à nos sociétés : elle est une économie de progrès où l'homme et le vivant se nourrissent mutuellement, dans un esprit d'innovation à impact positif sur le vivant et sur la société.

Elle se décide, mais elle ne s'impose pas. Elle se co-construit, avec les habitants, avec les institutions et avec les entreprises.

Isabelle Delannoy

Fondatrice de l'agence de recherche action
en développement économique Do Green

(32) City of New York, *PlaNYC progress Report*, 2013.

Synthèse prospective

quepeyrou

Comme souvent aux Entretiens Albert-Kahn, nous avons souhaité approfondir les définitions, sortir de nos préjugés, réinterroger le sens des questions abordées, à savoir : qu'est-ce que mesurer ? qu'entend-on par bien-être territorial ? En replaçant dans sa dimension historique et en proposant une hypothèse prospective à la notion de *mesure*, Marie-Ange Cotteret dévoile le fil de l'évolution de cette notion qui se réinvente avec le temps. Nous retenons que la mesure c'est le sens de l'équilibre, du consentement et du faire avec. Et que pour mesurer, il faut agir au pas à pas et par itérations.

L'idée que le concept de « maât » qui signifie la mesure, la confiance, l'ordre et l'équité et puisse être, selon Marie-Ange Cotteret, à l'origine du terme mesure nous interpelle. On pourrait ainsi dire par prolongement que mesurer et valoriser un territoire, c'est rendre justice à un territoire, à ce qui fait sa valeur, ce qui crée sa richesse. La notion de bien-être est subjective, mais la notion de mesure est elle aussi évolutive, bien vivante.

Il était important à nos yeux d'obtenir le témoignage de l'Insee qui avec l'Apur cherche à faire évoluer les manières de mesurer quantitativement. La contribution de Robert Reynard montre que les indicateurs territoriaux de qualité de vie de l'Insee s'inscrivent dans une démarche qui vise à disposer de mesures « objectives » de la qualité de vie et à les décliner localement. Corinne Martinez et Pauline Virot, quant à elles, nous ont bien explicité le processus de sélection des 24 indicateurs, lui-même construit par itérations, avec des allers-retours, mêlant à la fois choix stratégiques, convictions et renoncements. En proposant une typologie des territoires, ces institutions ont cherché à révéler ce qui rassemble et ce qui différencie les territoires qui composent la métropole parisienne dans plusieurs domaines (qualité de l'air, déplacement en transports en commun, prix du logement, etc.). Nous les en remercions. Leurs travaux confirment d'ailleurs un certain nombre d'analyses qualitative et quantitative sur la pertinence d'aborder la qualité de vie par une dimension encore plus globale qu'est le bien-être territorial qui pose la question de la finalité. Quel bien-être, pour qui et pour quoi ?

L'enthousiasme avec laquelle l'équipe de l'Agenda 21 du Département de Gironde s'empare de la question du bien-être se matérialise dans la démarche participative SPIRAL qui propose de partir des besoins et manques de la population dans ce domaine. Puis de manière itérative et réflexive, des indicateurs sont identifiés pour la mise en œuvre du bien-être territorial auprès des parties prenantes concernées. Cette expérience est intéressante car elle permet à partir de groupes d'acteurs de faire ressortir les singularités d'un territoire en termes de bien-être. Son ambition est de véritablement créer une dynamique de contributions citoyennes.

Nous finissons la matinée par une touche particulièrement prospective, celle de l'économie régénérative et symbiotique proposée par Isabelle Delannoy, qui en faisant entrer le territoire dans une dynamique écosystémique, en plus du bien-être territorial permettrait de faire un grand pas vers l'innovation économique et la performance écologique. L'approche est vertueuse, les conditions à la fois créées et proposées par la dynamique économique (« le biotope économique productif »), contribuent à un bien-être territorial plus proche du vivant.

Au travers de ces différents éclairages, nous voyons bien que nous sommes loin d'avoir éclusé le sujet tant les approches sont nombreuses. La région parisienne ne peut plus se satisfaire d'une seule conception de la qualité de vie puisque la diversité des conditions de vie y est différente et que donc les besoins et aspirations y sont divers. Promouvoir un bien-être territorial, c'est donc travailler les conditions de sa mise en œuvre. D'autre part, influencer sur les modes de vie prend des contours différents selon que l'on traite le logement, les transports ou les espaces verts sans compter la démarche que l'on utilise pour mener sa politique (démarche participative, économie symbiotique, etc.). Cela interpelle les politiques publiques d'autant plus qu'elles doivent faire des choix stratégiques drastiques qui influenceront sur les générations à venir. Que privilégier, que favoriser ? Ces questions nous ramènent une fois de plus aux choix politiques, en espérant que ce *Cahier* ait contribué à une clarification des enjeux et des pistes pour l'avenir.

Carine Dartiguepeyrou
Secrétaire générale
des Entretiens Albert-Kahn

ographie
nants

Julie Chabaud est responsable de la mission Agenda 21 du Conseil départemental de Gironde depuis juin 2004. Elle initie régulièrement des démarches participatives sur les territoires. Elle pratique une nouvelle méthode participative ascendante SPIRAL qui vise à construire progressivement, depuis le niveau local jusqu'au niveau global, la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité de ses différentes parties prenantes : citoyens, acteurs publics et privés. Julie Chabaud est titulaire d'un doctorat de sciences politiques de l'IEP Bordeaux et d'un master 2 - Enquête sociale approfondie (DESS) de l'université Bordeaux 2. Elle intervient avec **Sébastien Keiff**, coresponsable de la mission Agenda 21 de Gironde. Sébastien Keiff est économiste et administrateur du réseau FAIR, Forum pour d'autres indicateurs de richesse.

Marie-Ange Cotteret, docteur en sciences de l'éducation, chercheuse en sciences humaines et sociales et formatrice. Elle est spécialiste de la question de la mesure. Elle intervient comme praticienne pour des territoires et des entreprises notamment dans le domaine de la santé et de l'autonomie. Elle est membre associée du Forum des *Living Labs* en Santé Autonomie. Marie-Ange Cotteret est l'auteur du livre *Mesurez-vous, de la métrologie à l'autonomie* (1^{ère} édit, 2008).

Carine Dartiguepeyrou, prospectiviste, docteur en sciences politiques. Elle cherche à anticiper l'impact des grandes mutations mondiales (numérique, écologique, socioculturelle, démographique, générationnelle, économique et sociale) sur les organisations humaines. Elle anime les Entretiens Albert-Kahn, Laboratoire d'innovation publique du Département des Hauts-de-Seine.

Isabelle Delannoy, formée aux sciences de l'environnement, cherche des solutions innovantes pour concilier la rentabilité économique et la régénération écologique et sociale. Elle a participé à l'essai de création de Symba, une monnaie complémentaire à l'échelle du territoire francilien. Fondatrice de l'agence de recherche-action Do Green, elle travaille à l'élaboration d'un modèle d'économie symbiotique, une théorie intégrative des nouvelles logiques économiques et productives, et comment elles installent un nouveau type de développement économique, positif pour les territoires. Isabelle Delannoy a co-écrit avec Yann Arthus-Bertrand le film *Home* sorti en 2009.

Corinne Martinez est chef de la division Démographie et politiques sociales, service des Études et de la Diffusion, direction régionale Insee Île-de-France.

Pauline Virot est démographe à l' Apur.

Programme de la rencontre du 19 février 2016

Carine Dartiguepeyrou

Introduction au sujet et présentation des intervenants

Marie-Ange Cotteret

« Qu'est-ce que la mesure ? »

Corinne Martinez et Pauline Viot

« Une approche de la qualité de vie et son illustration
au territoire de métropole parisienne »

Julie Chabaud et Sébastien Keiff

« Les démarches participatives au service du bien-être
dans les territoires »

Isabelle Delannoy

« L'économie symbiotique, une nouvelle approche
de la prospérité d'un territoire »

Les *Cahiers des Entretiens Albert-Kahn* restituent et prolongent les échanges qui se sont tenus à la maison historique d'Albert Kahn à Boulogne.

Les Entretiens Albert-Kahn organisés par le Département des Hauts-de-Seine s'inscrivent dans le sillon tracé par Albert Kahn (1860-1940) et trouvent leur inspiration dans les cercles de réflexion qu'il avait encouragés.

Ils cherchent à promouvoir le décroisement et à favoriser un dialogue non partisan entre les différents acteurs (politiques, économiques, académiques, syndicalistes, associatifs, spirituels, etc.) de manière à aider les décideurs à se forger leur propre représentation du monde.

Les Entretiens Albert-Kahn mettent en avant ce qui rassemble, plus que ce qui divise, l'humanité sur notre planète. Ils abordent une variété de sujets qui concernent directement l'action publique et la gouvernance, la diversité culturelle, les solidarités et le cadre de vie.